



● regards féministes

1914-1945

## La Conquête du travail et de l'égalité politique (p 10)



● à pôle emploi

## L'emploi en France Face aux mythes, rétablir la vérité (p 8)

# modes d'emplois



www.snuteifsu.fr

Numéro 49 | décembre 2014 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● à pôle emploi



Personnel de statut public (p 6)

## La lutte ne fait que commencer !

● luttes

Collectifs sans logis (p 12)

## Pôle emploi fait expulser des familles



Colloghan

Classification des métiers (dossier p 2 à 5)

## Pourquoi le SNU ne signe pas

● à voir, lire, entendre

Sortie DVD : Deux jours, une nuit  
Les Dardenne persistent.  
La fin de la solidarité ? (p 18)

● secteurs retraités

Attaque contre les pensions  
Les retraité-es se rebiffent (p 14)

Le site internet du SNU Pôle emploi se renouvelle et change d'adresse

**ENSEMBLE, DÉBATTONS, CRÉONS, AGISSONS !**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.snuteifsu.fr/pole-emploi/](http://www.snuteifsu.fr/pole-emploi/)



## ● Édito

Les salarié-es continuent de subir des attaques de toutes parts. Le Medef persiste dans son sinistre projet de destruction sociale. Les récentes déclarations de son président Pierre Gattaz ne laissent aucun doute à ce sujet. Après avoir relancé le débat sur un salaire minimum inférieur au Smic et la suppression des jours fériés, ce triste sire entend maintenant permettre de licencier un salarié sans aucun motif. Soyons vigilant, les propositions du Medef sont souvent les réformes gouvernementales de demain. Car le gouvernement socialiste n'est pas en reste : la loi Macron, du nom de l'actuel ministre de l'Economie, sera soumise au vote de l'Assemblée nationale en janvier 2015, et c'est un véritable coup de massue pour les droits des salarié-es. Cette loi scélérate ne prévoit pas moins que de libéraliser le travail dominical et de nuit sans aucune contrepartie financière, de limiter les prérogatives des tribunaux prud'homaux, de la médecine du travail et de l'Inspection du travail, de simplifier les licenciements et de dépenaliser le délit d'entrave aux instances représentatives du personnel. Cette déréglementation du travail est un véritable cadeau fait au Medef sur les dos des salarié-es. La violence sociale qui s'abat sur le pays se retrouve en tout point à Pôle emploi. Le nouveau référentiel des métiers que nous a concocté la Direction promet une accélération de la déqualification de nos activités au détriment de la qualité du service rendu aux demandeuses et demandeurs d'emploi. Le projet de classification de la Direction ne tient aucunement compte des efforts réalisés par le personnel depuis la fusion en 2009, et la situation des agentes et agents publics ne cesse de se dégrader. Comme si cela n'était pas suffisant, la nouvelle convention tripartite Unedic-Etat-Pôle emploi laisse entrevoir une nouvelle étape dans le dévoilement de notre institution et des principes même qui définissent le Service public. Elle envisage de réduire les horaires d'ouverture au public, tentant ainsi de contrebalancer la pénurie de moyens au dépend de l'accessibilité des services. Elle prévoit de privatiser une partie des services en sous-traitant la file d'inscription du 3949. Enfin, elle persiste dans sa volonté de dématérialiser les services, confirmant la remise en cause de l'égalité de traitement aux usagères et usagers. Face à ces attaques, nous devons nous mobiliser massivement pour défendre un véritable Service public de l'Emploi. L'année qui vient sera pour nous l'occasion de réaffirmer notre détermination à défendre nos conditions de travail et nos missions de service public. L'année 2015 sera une année de luttes victorieuses ! Il ne tient qu'à nous d'en décider ! Meilleurs vœux pour l'année qui vient. ●

Le SNU-Pôle-emploi-FSU

## ● Classification : un contexte défavorable

# Pôle emploi attaqué

**Depuis la fusion, on attendait cette fameuse classification des emplois. La Direction aura réussi à retarder jusqu'au bout l'ouverture des négociations. Mais alors que le Service public de l'Emploi est attaqué de toutes parts, l'accord relatif à la classification proposée par Direction ne se révèle nullement à la hauteur de l'enjeu.**

Attendue depuis maintenant six ans, les négociations portant sur l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification des emplois et à la révision de certains articles de la convention collective nationale (CCN) de Pôle emploi avaient débuté le 7 janvier 2014 pour s'achever en décembre de la même année. Durant 11 mois, le SNU s'est investi sans relâche dans ces négociations pour permettre d'aboutir à de nouveaux droits pour le personnel, notamment en matière de déroulement de carrières et de reconnaissance des qualifications. L'article 54 de la CCN imposait d'engager ces négociations dès la convention agréée. Cet agrément intervint dès décembre 2009. Depuis cette date, le SNU avait exigé à maintes reprises l'ouverture des négociations. Mais la Direction

générale (DG) a délibérément choisi de les reporter, et cela pendant quatre ans !

## Des négociations sans cesse reportées

Un véritable choix stratégique de sa part puisqu'entre temps, la crise économique s'intensifiait et entraînant des contraintes budgétaires de plus en plus pesantes, les organisations syndicales étaient de moins en moins en position de défendre une classification avantageuse. Mais le SNU était déterminé, durant ces négociations, à défendre la reconnaissance de l'ensemble des qualifications développées à Pôle emploi et auparavant à l'Assedic et à l'ANPE. Le SNU était déterminé à exiger une prise en compte de l'ensemble des efforts déployés par le personnel depuis la fusion en 2009 pour

assurer les missions de service public de Pôle emploi. Efforts d'autant plus grand que les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader, et le chômage d'exploser, entraînant mécaniquement l'accroissement des charges !

## Une dématérialisation accrue des services

Cette détermination nous paraît d'autant plus légitime que des transformations profondes ont marqués et impactés nos métiers depuis la fusion : le déploiement des services à distance, la mise en place de l'entretien d'inscription et de diagnostique (EID), le 3949/3995. Le plan Pôle emploi 2015 a confirmé cette tendance avec la mise en place des nouvelles modalités d'accompagnement. Cette réorganisation du travail génère les plus vives inquiétudes au sein

## Défendre les agentes et agents publics

Le SNU-Pôle-emploi-FSU a revendiqué durant l'ensemble des négociations, une stricte égalité de droit pour les agentes et agents de statut public. La grève du 9 décembre 2014, suivie par plus de la moitié du personnel de statut public, a permis de construire un premier rapport de force et de réaffirmer nos revendications. La Direction générale a pris l'engagement, indépendamment de cette négociation de l'accord classification, d'étudier la faisabilité de leur intégration à la fonction publique d'Etat. Nous attendons ses propositions. Pour le SNU-Pôle-emploi-FSU, l'opposition à l'accord relatif à la classification ne remet pas en cause les nécessaires concertations sociales programmées en 2015 pour faire enfin progresser les droits des agentes et agent de statut public.

# de toutes parts

du personnel concernant la qualité du service rendu aux usagers et usagers de Pôle emploi.

## Un service public au rabais

Sous couvert de modernité, les services dématérialisés ont été développés par la DG, et l'accompagnement 100 % web accentue la mise à distance des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) et contribue à la déshumanisation du lien entre usagers et salarié-es. Or lutter contre le chômage implique de prendre en considération les notions de proximité, de gratuité et d'accessibilité des usagers et usagers aux services de Pôle emploi. Il s'agit là des fondements essentiels du Service Public que le SNU est bien déterminé à défendre. La nouvelle convention tripartite Unedic-Etat-Pôle emploi menace d'aggraver encore la situation en accélérant le processus de dématérialisation. Il est par ailleurs d'ores et déjà prévu une modularité des heures d'ouverture au public. La DG prétexte que c'est pour améliorer l'accompagnement, mais le SNU ne peut se laisser berné par ces éléments de langage gestionnaires et technocratiques. Ce qui est à l'œuvre, c'est moins d'accessibilité au Service public de l'Emploi pour les usagers et usagers et plus de pression pour le personnel de Pôle emploi. D'autres choix sont fortement inquiétants : l'amplification de la sous-traitance et le renforcement de la mise en concurrence des services de Pôle emploi avec des agences privées de

placement. Sur ce sujet et dès l'été, à travers les modalités de sous-traitance auprès des opérateurs privés de placement (OPP) des prestations Activ'Emploi et Activ'Projet, nous avons analysé et combattu les choix présentés par la DG. Quelques mois plus tard, nous constatons une quasi-généralisation de la sous-traitance pour l'accompagnement des publics proches de l'emploi. Mais la DG veut aller encore plus loin en amplifiant cette fois-ci l'externalisation du 3949 et de sa file inscription (IDE). Sur ce point, il s'agit pour le SNU ni plus, ni moins que d'une privatisation totale de l'IDE.

## Mise en concurrence de Pôle emploi

Comme si cela n'était pas suffisant, nous sommes confrontés depuis le 11 décembre à une contre-réforme, contenue dans le projet de loi n°1887, qui envisage de transposer dans le droit français des règles nouvelles issues de la convention 181 de l'Organisation internationale du travail. Ce projet a comme principal objectif la fragilisation de Pôle emploi ! En effet, cette transposition autoriserait l'installation et le développement d'agences privées de placement en France qui se mettraient en concurrence immédiate et frontale avec Pôle emploi. Enfin, la régionalisation des missions de Pôle emploi dans le cadre de la réforme territoriale à venir menace les missions, les emplois et les droits des personnels. Après la régionalisation de l'orientation et de la formation profession-

nelle par le biais de la loi de mars 2014, la mission d'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi est à son tour menacée dans sa dimension nationale. Les principes de continuité, d'égalité et d'accessibilité du Service public ne cessent d'accuser des attaques de toutes parts. Tous ces éléments sont parties prenantes dans la décision du SNU de ne pas signer l'accord relatif à la classification des emplois du 19 décembre 2014 et de s'opposer légalement à cet accord. Il nous apparaît totalement inconséquent de prétendre pouvoir déconnecter cet accord du contexte particulièrement sensible dans lequel il prend naissance, comme d'ailleurs semblent

vouloir le faire la DG et certaines organisations syndicales.

## Inconséquence de la Direction

Inconséquent mais aussi fondamentalement condamnable car les répercussions de l'ensemble de ces éléments ont des répercussions gravement dommageables sur nos métiers, nos missions, nos compétences et nos qualifications. D'ailleurs, l'article 2.3.1 de l'accord relatif à la classification des emplois prévoit que les conditions d'évolution de nos emplois « relèvent des prérogatives de la DG, en fonction des missions de Pôle emploi et de ses choix d'organisation générale ». ●

Le SNU-Pôle-emploi-FSU



## Un référentiel des métiers sans concertation

La classification proposée est basée exclusivement sur le référentiel des métiers de Pôle emploi. Cet outil de gestion du personnel n'a fait l'objet d'aucune négociation malgré les demandes répétées du SNU-Pôle-emploi-FSU depuis 2013, suivi par d'autres organisations syndicales. De plus, ce référentiel n'a été approuvé par aucun syndicat lors de la consultation du Comité central d'établissement (CCE). Dans une institution publique et sur un sujet aussi essentiel, une négociation préalable aurait dû être engagée. La Direction générale a rejeté cette orientation et les dispositions contenues dans l'article 2.3.1 de l'accord relatif à la classification entérinent ses décisions unilatérales.

## ● Classification : le miroir aux alouettes

# Le SNU s'oppose à l'accord sur

**Malgré de substantielles avancées obtenues grâce à la détermination du SNU, l'accord relatif à la classification des emplois est encore bien en-deçà de ce que les agentes et agents de Pôle emploi sont en droit d'attendre. Le SNU s'oppose à l'accord en l'état et appelle la Direction générale à ouvrir un nouveau cycle de négociation.**

Oui, le SNU a obtenu, par sa détermination en négociation, un accord relatif à la classification plus avantageux et mieux adapté à Pôle emploi que celui en vigueur actuellement. Oui, nous avons fait reculer la Direction générale (DG) sur son souhait de conditionner toute évolution de carrière à l'atteinte obligatoire d'objectifs professionnels. Oui, nous avons obtenu une grille des salaires favorable aux basses rémunérations associée à des évolutions salariales de plus de 5 % pour les premiers niveaux de classification à 3,5 % en moyenne pour les agents de maîtrise et les cadres. Oui, nous avons obtenu, même si elles restent insuffisantes, l'introduction de certaines automatismes dans les déroulés de carrières de certaines catégories d'emploi. Oui, nous avons obtenu l'abandon des chevauchements d'échelons dans les évolutions de carrière et l'abandon du gel des relèvements de traitement acquis après le repositionnement. Oui, nous avons obtenu la sécurisation d'une enveloppe de promotion annuelle de 0,8 % à minima malgré le contexte d'austérité ambiante.

### Absence de transparence

Mais si l'architecture globale de cet accord propose une réelle amélioration par rapport à la grille et aux articles de la convention

collective nationale (CCN) actuelle, ne nous y trompons pas : c'est un véritable miroir aux alouettes que la DG et les signataires nous proposent dans cette affaire ! Pourquoi, après avoir accepté de négocier dans un cadre budgétaire très contraint et fixé à 1 % de la masse salariale par le ministère de l'Economie, la DG s'acharne-t-elle à refuser d'inscrire au sein de cet accord des mesures de transparence et d'égalité des

**Sur une carrière de conseiller/conseillère, on ne compte pas moins de 11 échelons, imposant donc une carrière de 55 ans à Pôle emploi pour accéder au dernier niveau**

droits des personnels en matière de déroulements de carrière ? L'application unilatérale par la DG du référentiel des métiers de Pôle emploi a pour conséquence la déqualification d'un bon nombre de nos métiers et, par ricochet, de nos missions. Nous pouvons en citer de nombreux exemples. Les emplois administratifs et de gestion sont réduits à un seul emploi de gestionnaire appui sans aucune reconnaissance dans la grille d'amplitude des emplois, l'emploi

d'assistant/assistante technique d'orientation est supprimé, les assistants/assistantes comptables sont moins bien positionnés que leurs homologues assistants/assistantes des services RH.

### Déqualification des métiers

Dans la même veine, le statut de cadre est supprimé pour les futurs psychologues du travail à Pôle emploi, ce qui est apparaît comme une attaque en règle du code de déontologie qui s'impose à ces professionnels et à notre institution, les emplois de responsable d'équipe professionnel (REP), d'adjoint/adjointes et adjoints/adjointes aux directrices et directeurs d'agences ayant une responsabilité d'équipe sont dévalorisés, et les ingénieurs de formation des CIDC sont déqualifiés. La DG et les signataires de l'accord vont encore plus loin en acceptant un déplaçonnement des carrières pour la grande majorité des collègues positionnés dans les métiers de conseillers/conseillères et de REP. Pour ces collègues, aucune garantie réelle ne leur permet d'accéder au dernier échelon de leur emploi du fait de l'absence d'une véritable automatisation dans les rythmes et les niveaux de leur déroulement de carrière.

### Aucune garantie d'évolution

La renégociation de l'article 20.4 de la CCN actuelle, qualifiée par la

DG de « *voiture balai des processus de promotion* », fait reculer très clairement la possibilité d'attribution potentielle d'un échelon ou d'un niveau de 4 à 5 ans ! Sur une carrière de conseiller/conseillère allant de C1 à E4, on ne compte pas moins de 11 échelons, imposant donc une carrière de 55 ans à Pôle emploi pour accéder au dernier niveau ! De plus, pour les personnes non promues au bout de 4 ans, c'est la carotte ou le bâton : l'entretien professionnel d'activité (EPA) est renforcé et l'agent doit montrer patte blanche en acceptant un plan d'action partagé avec son responsable hiérarchique (N+1). La DG affiche ici le caractère exceptionnel de la situation mais continue de nous expliquer qu'elle ne peut augmenter qu'au mieux 20 % des agentes et agents par an avec les dispositions contenues dans cet accord. Où est l'exception si nous attendons tous les 5 ans une promotion éventuelle ?

### Des négociations inabouties

Si cet accord était applicable, combien serions-nous à devoir attendre l'échéance des 4 ans pour se voir proposer un plan d'action partagé sans pour autant ne garantir aucune promotion à son issue ? Trop nombreuses et nombreux ! Signer cet accord c'est aussi accepter qu'aucun automatisme pour les conseillères et conseillers ne soit effectif. Seul un engagement moral de la DG se traduit dans l'accord par : « *une attention toute particulière en début de carrière sera portée* ». Qu'importe les bonnes intentions, le SNU est déterminé à obtenir un droit opposable juridiquement pour tous les agents et agentes. De plus, les signataires veulent-ils, au regard de la définition des niveaux de classification, que pendant leurs 15 premières années d'exercice, les conseillères et conseillers ne réalisent que des activités variées – niveau C – et jamais complexes,

## Et sur la fiche de salaire ?

A partir des chiffres fournis par la Direction générale concernant les personnels de Pôle emploi et leur positionnement avant et après l'application de cet accord, le SNU Pôle emploi FSU a effectué une projection de l'impact de la mise en œuvre de cet accord. Avec la mise en œuvre de cet accord, sur 45 441 agentes et agents concernés par cette classification et les actions de repositionnements, plus de 60 % du personnel verraient leur rémunération augmenter de moins de 15 euros bruts mensuels. Et parmi eux, nombreux oscillent entre zéro et moins de 10 euros. Est-ce là tout ce que les personnels peuvent espérer ? Après 6 ans de fusion, des efforts considérables fournis par les personnels, des conditions de travail dégradées et qui ne cessent de s'empirer, la Direction générale ne peut espérer satisfaire les agentes et agents avec de tels chiffres.

# la classification



## Pour une transparence dans les déroulements de carrière

Pour le SNU, il est primordial que l'ensemble du personnel puisse compter sur des règles claires et transparentes permettant à toutes et tous de bénéficier d'un traitement équitable concernant leur déroulement de carrière. L'accord relatif à la classification des emplois aurait dû permettre d'aboutir à la définition de ces règles. Or, la place centrale de l'évaluation individuelle dans cet accord aggrave les défauts principaux des dispositions déjà appliquées depuis 6 ans.

### Un clientélisme dangereux

Tout au long de la négociation, le SNU a proposé des modalités pour rendre effectif un droit à la transparence en matière de promotion. Les refus se sont multipliés alors que cette mesure ne représente bien entendu aucun coût financier supplémentaire. La Direction générale n'a bien sûr pas jugé utile d'apporter une quelconque raison ou le moindre argument pour justifier ces refus. Des raisons officieuses existeraient-elles ? Nous sommes bien déterminés à continuer d'exiger que les dispositifs existants soient corrigés. Le refus catégorique de la Direction illustre parfaitement sa volonté d'isoler chaque jour un peu plus les personnels de Pôle emploi, de favoriser la subordination et l'arbitraire hiérarchique, développant ainsi un clientélisme malsain et dangereux.

### Un contrôle renforcé des activités

La question de la prévention et du traitement des risques psychosociaux à Pôle emploi est pour le SNU un axe fondamental de son engagement, n'en déplaise à la Direction générale et aux organisations signataires. Le projet intitulé « Piloter et manager par la performance comparée » a comme objectif principal d'assurer un contrôle renforcé de l'activité de chacun des agents et agentes de Pôle emploi. Comparer l'efficacité entre les moyens dédiés et les résultats obtenus par chaque agence et chaque salarié-e illustre bien le dessein d'un management comparable à ce qui se fait par exemple dans la grande distribution. Cette volonté ne laisse aucun doute et se précise au fur et à mesure des différents projets présentés par la Direction. L'accord classification en pose les prémisses. Dans l'intérêt de toutes et tous, nous nous y opposons.

Le SNU appelle toutes les organisations syndicales ainsi que la DG à ouvrir un nouveau cycle de négociation dès le début de l'année 2015

qui sont celles de niveau D ? Cela signifierait-il que la DG souhaite à ce point, pour les métiers du conseil et de l'indemnisation, simplifier notre rapport aux usagers et usagers et le contenu de nos activités pour justifier une telle déqualification de ces emplois ? Le SNU ne peut l'accepter ! La CGC, la CFTC et la CFDT sont signataires de l'accord classification. Conformément à

la possibilité offerte par l'article L2232-12 du code du travail, les organisations SNU, FO et CGT représentant plus de 50 % des voix aux élections professionnelles ont décidé de s'opposer à l'application de cet accord. Par conséquent, la classification actuelle issue de la CCN de l'ex-régime d'Assurance chômage continue de s'exercer telle que nous la connaissons. Et ce sont les articles 19 et 20 de la CCN, notamment, qui continuent de s'appliquer en matière de déroulements de carrière.

### Lutter pour avancer

Le SNU-Pôle-emploi-FSU a pris sa décision en concertation avec l'ensemble de ses adhérentes et adhérents, et après en avoir débattu

lors des nombreuses réunions d'informations et de congés de formation avec près de 5 000 agentes et agents. Notre opposition se justifie aussi du fait du périmètre restreint de ces négociations et de la méthode de dialogue social appliquée. En effet, le directeur général, absent tout au long de ces négociations, a fait preuve d'une posture préjudiciable pour l'équilibre du dialogue dans notre institution. Celui-ci a déclaré à plusieurs reprises que 11 mois de négociations étaient suffisants pour aboutir à un accord sur la classification, que ce cycle avait atteint ses limites et qu'il fallait savoir arrêter une négociation. Nous considérons pour notre part que le bilan ne peut pas être uniquement

quantitatif. Il n'est pas raisonnable de se contenter d'additionner des heures de réunions et le temps de travail des équipes mobilisées sur ce dossier pour s'estimer satisfait d'un si pauvre bilan. Le SNU appelle toutes les organisations syndicales ainsi que la DG à ouvrir un nouveau cycle de négociation dès le début de l'année 2015. Si cette proposition venait à être rejetée, il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour y parvenir y compris en appelant à l'action collective, à la grève du personnel et à toutes autres formes d'action des agent-es et agents de Pôle emploi soucieux de leur droits, de leur avenir et d'un dialogue social digne de ce nom. ●

Le SNU-Pôle-emploi-FSU

## ● Grève et mobilisation du 9 décembre

# La lutte ne fait que commencer

**La situation des agentes et agents publics ne cesse de se dégrader. Le SNU ne cesse d'interpeller la Direction pour que des mesures concrètes aboutissent dans les meilleurs délais. Le 9 décembre dernier, une grève a rassemblé plus de la moitié du personnel public. Ce n'est que le début de la lutte !**

Plus de la moitié des quelques 5 000 agentes et agents sous statut public se sont mis en grève le 9 décembre dernier. Certaines régions comme la Bourgogne ont même dépassé les 80 % de grévistes. Un appel intersyndical a été à l'origine du mouvement, rassemblant le SNU-FSU, le SNAP, la CDMT-Emploi (Martinique) et SUD-Emploi. Si l'on peut se féliciter d'une telle réussite en termes de mobilisation, il faut néanmoins reconnaître que le mouvement n'a pas encore permis de répondre aux revendications portées par l'intersyndicale.

### Une mobilisation d'ampleur

Alors qu'une délégation était reçue par la Direction générale (DG), celle-ci n'a fait que rappeler ce qui avait déjà été annoncé quelques jours auparavant, à savoir l'ouverture de concertations sur toute l'année 2015. Le 1<sup>er</sup> trimestre porterait sur la classification des agents publics, le 2<sup>e</sup> trimestre, sur les grilles

indiciaires et le régime indemnitaire, et enfin, le 2<sup>nd</sup> semestre aborderait la gestion des carrières et les commissions paritaires. En revanche, la Direction a ajouté un 4<sup>e</sup> chantier portant sur l'étude de l'intégration des agent-es et agents publics de Pôle emploi dans le statut général des fonctionnaires, ce qu'elle n'avait jamais évoqué lors des échanges et des rencontres officielles précédentes. Pour autant, cette dernière annonce ne signifie aucunement que nous obtiendrons gain de cause sur cette revendication primordiale et le SNU reste vigilant quant à ce point. Par ailleurs, et s'ajoutant aux revendications de l'intersyndicale (voir encadré), la délégation SNU a porté plusieurs revendications : l'augmentation sans délai des taux de promotions, la promotion dans les agences d'origine des lauréates et lauréats ayant réussi les épreuves de sélection en 2014, et le respect des règles de réintégration des agentes et agents en congé sans traitement. La DG s'est engagée à donner une

réponse avant fin décembre à propos de ses trois revendications qui relèvent de ses prérogatives. A l'heure où nous écrivons, aucune réponse n'a encore été apportée.

### Pour un statut vivant

Le SNU est bien déterminé à continuer la mobilisation et à défendre les revendications de la grève du 9 décembre. Pour ce faire, le SNU a d'ors et déjà adressé un courrier à la DG, lui rappelant ses engagements à répondre aux différentes revendications d'ici la fin de l'année, et à prendre en compte le sentiment d'isolement et de discrimination vécu par les agentes et agents publics. Et après ? Pour le SNU, ce mouvement de grève n'est que le début de la lutte. Depuis maintenant 5 ans, le SNU interpelle sans relâche la DG sur la situation des agentes et agents publics. Des mesures concrètes doivent aboutir dans les meilleurs délais, tout particulièrement en matière de pouvoir d'achat. Les agentes et agents publics

doivent continuer leur mobilisation, pour la défense de leur statut et de leurs conditions de travail, mais aussi pour défendre leurs missions de service public. Tout au long de l'année 2015, le SNU organisera dans toutes les régions et établissements de Pôle emploi des congés de formation syndicale (CFS), ouverts à tous les agents et agentes, syndiqués ou non, afin d'informer, d'expliquer et mobiliser sur nos perspectives et revendications. Tout au long de l'année 2015, le SNU n'aura de cesse de rappeler à la DG ses engagements, à suivre l'évolution de la situation des agentes et agents publics et à soutenir leurs revendications. Le 9 décembre n'a été qu'un début. Ensemble, continuons à porter haut et fort devant la Direction l'exigence d'avoir un statut vivant, protecteur et qui porte le droit fondamental à la carrière : évolution salariale, promotion, mutation, réintégration. ●

Vincent KERLOUEGAN  
(SNU - Secteur Public)



## Les revendications de l'intersyndicale lors de la mobilisation des agentes et agents publics du 9 décembre

- Retrait immédiat de l'instruction n°2013-20 du 25 avril 2013 portant sur les congés et jours découlant de l'accord OATT, applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi.
- Retrait immédiat, dans l'instruction n°2013-42 du 25 avril 2014 portant sur la mobilité interne, de l'exigence de CV et lettre de motivation dans le cadre des demandes de mobilité des agents contractuels de droit public de Pôle emploi,
- Suspension immédiate du dispositif de validation interne des compétences et acquis professionnels (VIAP).
- Négociation d'une grille d'équivalence entre les niveaux d'emploi des agents contractuels de droit public et les coefficients de la CCN, réadaptée y compris lors de la création de nouveaux emplois : psychologue, RRA...
- Ouverture de négociations pour une réelle revalorisation salariale.
- Respect des droits rattachés au décret 2003-1370 du 31 décembre 2003, fixant les dispositions applicables aux agentes et agents contractuels de droit public de Pôle emploi dans toutes leurs dimensions.

## ● Autopsie d'un naufrage

# Pôle emploi mal chaperonné

Un brulot vient de paraître sur Pôle emploi, écrit par un ancien directeur général adjoint et un journaliste diplômé en droit fiscal. Dénigrant l'ex-ANPE, encensant l'ex-Assedic, on peut tout de même s'étonner qu'Hervé Chapron n'ait rien fait pour prévenir ce qu'il qualifie de naufrage.

**P**ôle emploi : autopsie d'un naufrage, avec un titre pareil, difficile de ne pas attirer l'attention ! Moi qui fais partie des rameurs, je ne pouvais qu'être intéressé par une analyse de ce « naufrage » que je vis au quotidien. Un départ tonitruant : « Une réforme NON ! Un fiasco OUI ! ». L'auteur de ce livre – Hervé Chapron – ancien directeur général adjoint (DGA) et directeur de l'audit interne de Pôle emploi, s'est associé à un journaliste – Patrick Lelong – diplômé en droit fiscal. Et il se lâche, Hervé. Sûrement plus que pendant sa période de DGA (de 2008 à 2012). Je me demande au passage, comment ce haut personnage, lui comme d'autres d'ailleurs, voyant le naufrage arriver, n'a pas alerté le capitaine.

### La fusion épinglée

Or donc, les politiques ont tout faux. Notamment un ! Elu président de la République en mai 2007, il a fait voter la loi en février 2008 pour une application dans la foulée. Mais on espérait, d'un ex-directeur général de l'audit interne, une analyse un tant soit peu fouillée. Raté, ce n'est pas d'un audit qu'il s'agit mais d'un pamphlet. Il aurait pu reprendre le rapport d'expertise de l'Apex, mandaté par le Comité central d'établissement (CCE), qui dès 2011 parlait des « rapports officiels de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat défavorables à une fusion de l'ANPE et du réseau Assedic » et d'une « fusion à marche forcée ». « Le calendrier de mise en œuvre, trop court, n'a pas permis les anticipations indispensables à une opération de cette envergure. La majeure partie des questions structurelles, organisationnelles, professionnelles et sociales afférentes à cette fusion restait entière début 2009 et a du être traitée à chaud, dans un contexte où la crise économique et l'explosion du chômage produisaient des tensions extrêmes sur la charge de

travail de l'organisme ». Ce rapport épinglait également les partenaires sociaux : « la feuille de route fixée par la convention tripartite était d'une telle ambition [...] que, même sans les effets dévastateurs de la crise amenant l'explosion du chômage, la question de sa faisabilité se posait légitimement ».

● « On espérait, d'un ex-directeur général de l'audit interne, une analyse un tant soit peu fouillée. Raté, c'est d'un pamphlet qu'il s'agit. »

Puis, Hervé Chapron aborde la « spécificité française » en précisant que pour lui, « la France a construit une exception bien à elle qui, dans le cas présent du chômage, privilégie son traitement social, c'est-à-dire les indemnités, le salaire de substitution, la survie financière à la véritable recherche pérenne d'emploi, avec sanction en cas d'échec. Et cela quel que soit le déficit de l'assurance chômage ! [...] Et globalement du pays ». Hervé Chapron se prononce pour le retour à la dégressivité et pour limiter dans le temps les allocations chômage : « Outre Rhin elle est de 12 mois ».

### Critique du système français

Il avance, dans un entretien au Parisien : « si le gouvernement arrivait déjà à abaisser la durée d'indemnisation, ce serait une sacrée avancée. Mais il part de très loin. Et il faut du courage politique. En Allemagne, Schröder, avec ses réformes, a mis des centaines de milliers de personnes dans la rue et a été battu aux élections suivantes en 2005. Aujourd'hui, c'est un héros ». Mais peut être faut-il lui rappeler que plus de 7 millions d'Allemands occupent ce qu'on appelle un « mini-



On peut se demander pourquoi Hervé Chapron, voyant le naufrage arriver, n'a pas alerté le capitaine.

job » qui rapporte tout au plus 400 euros par mois. Pour l'auteur, les partenaires sociaux, mis devant le fait accompli, ont tenté de résister. Mais vient l'affaire de la caisse noire de l'IUMM et l'inculpation de son patron, qui assurait en alternance la présidence de l'Unedic avec la CFDT. Il sera d'ailleurs condamné en février 2014 à un an de prison ferme et 375 000 euros d'amende. L'auteur estime : « Avec la chute de Denis Gautier-Sauvagnac [...] le paritarisme est décapité ». Bigre, décapité le paritarisme parce que le patron de l'IUMM est en prison pour avoir « fluidifié les relations sociales » (dixit Denis Gautier-Sauvagnac lors de son procès : 17 millions d'euros en argent liquide de 2000 à 2007). Si l'auteur parle bien du choc culturel, son analyse des qualités de l'ex-Assedic, de sa bonne gestion, de son organisation, face à l'ex-ANPE « agence de l'État, centralisée, quintessence de l'administration » laisse parfois pantois, tant on aurait pu s'attendre à un peu plus de finesse. Mais, après tout, c'est un pamphlet et presque un règlement de comptes. Bref, pour lui, l'ANPE

a absorbé l'Assedic, l'administration engluée dans le traitement social a court-circuité la démarche qualité, la « bonne gestion » du privé et le traitement économique.

### Un pamphlet sans finesse

On est bien là dans l'air du temps. Il propose donc, outre une nouvelle convention d'assurance chômage moins « généreuse », la régionalisation, le travail vers les entreprises, et faire de Pôle emploi le pivot de la formation professionnelle. Mais quand on voit comment les missions de Pôle emploi en matière d'orientation et de formation professionnelles, de travail en direction des entreprises ont été sacrifiées sur l'autel du court terme et de l'urgent – à savoir accueillir et indemniser – peut être faudrait-il poser la question autrement. La crise économique ne doit pas servir de prétexte à toutes les « réformes ». Et les indicateurs ne devraient pas se limiter à mesurer des « performances » économiques pour lesquelles il vaudrait mieux travailler pour un euro de l'heure que ne pas travailler du tout. ●

Bernard VILLACAMPA (SNU Aquitaine)

## ● L'emploi en France 1/2

# Face aux mythes, rétablir la vérité

**Sondage après sondage, l'emploi reste la première préoccupation des Français. Mais dans les médias, de nombreuses contre-vérités circulent. Tout le monde y va de son petit commentaire, jusqu'au ministre lui-même, et les poncifs s'accumulent. Il s'agit à présent de tordre le cou aux idées reçues !**



En France, deux organismes produisent des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi : la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et Pôle emploi. Seules les personnes inscrites à Pôle emploi sont recensées, ce qui signifie que plusieurs milliers de personnes sont « invisibles ». Parmi les personnes inscrites, existent 5 catégories de chômeurs (A, B, C, D et E). Sont en catégorie A tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.

## Quels chiffres du chômage ?

Chaque mois, les statistiques officielles du chômage ne prennent en compte que la seule catégorie A, hors départements d'outre mer (DOM) ! Autrement dit, un homme qui a, par exemple, occupé un emploi d'agent d'entretien pour seulement une heure dans le mois, sort de la statistique officielle du chômage. Ainsi, la statistique officielle en août 2014 faisait état de 3 413 300 personnes. En additionnant les demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) de catégorie A des DOM, le chiffre se porte à 3 677 600. Enfin, si nous additionnons les catégories A, B et C<sup>1</sup>, DOM compris, nous arrivons au chiffre vertigineux de 5 380 200 DE. Sur un an, le nombre de DE de catégorie A, B et C a progressé de 6,7 % pour les hommes et de 5,2 % pour les femmes. Mais le plus alarmant reste l'augmentation de la période de chômage. Le nombre de DE inscrits depuis plus d'un

an augmente de 9,6 %, avec une progression de 18,2 % pour ceux inscrits depuis 3 ans ou plus ! Il y a urgence à agir face aux ravages du chômage. Malheureusement, le gouvernement Valls campe sur ses certitudes et n'envisage en rien d'infléchir sa politique actuelle qui démontre pourtant son inefficacité en matière d'emploi.

**Il y a urgence à agir face aux ravages du chômage. Malheureusement, le gouvernement Valls campe sur ses certitudes.**

Pire encore, le ministre du Travail, François Rebsamen, fait porter le chapeau de son propre échec aux DE en les stigmatisant et en laissant penser qu'ils et elles sont responsables de leur situation ! Celui-ci a osé affirmer le 2 septembre dernier « avoir demandé à Pôle emploi d'accentuer les vérifications et de sanctionner ceux qui ne cherchent pas vraiment un emploi ». Il a même prétendu qu'« en France, 350 000 emplois ne trouvent pas preneurs ».

## Une situation qui se dégrade

Dans les médias et par le biais de nos chers dirigeants, les poncifs s'accumulent sur le dos des salarié-es privés d'emploi. Ainsi les chômeuses et chômeurs ne chercheraient pas de travail, alors que du boulot, il y en a ? Chaque année, Pôle emploi collecte un

peu moins de 3 millions d'offres d'emploi, sachant que Pôle emploi ne capte que 25 % à 30 % de l'ensemble des offres. Au total, ce sont près de 10 millions d'offres d'emploi qui sont collectées chaque année en France. Mais derrière ce chiffre se cache une toute autre réalité ! En effet, il y a offre et offre : une mission d'intérim payée au Smic pour une seule heure est comptabilisée de la même manière qu'un poste d'ingénieur en CDI rémunéré 2 500 euros, c'est-à-dire comme une offre d'emploi. Lorsque l'on se rend sur le site de Pôle emploi, il est possible de constater que plus de 220 000 offres d'emploi sont régulièrement en ligne. Mais en creusant un peu, on constate qu'à peine un tiers d'entre elles sont en CDI. Et pour plus de la moitié, payées seulement au Smic avec parfois des exigences démentielles dans des secteurs où l'activité est difficile. La très grande majorité des offres d'emploi en France sont des contrats précaires avec un *turn-over* parfois important sur certaines d'entre elles !

Côté indemnisation, le fantasme du chômeur trop payé est toujours présent. Pourtant, à y regarder de plus près, rien n'est bien rose ! Lorsqu'une personne perd son emploi et qu'elle remplit les conditions pour percevoir une allocation de retour à l'emploi (ARE), elle recevra au mieux 57 % de son ancien salaire pendant 2 ans au maximum (3 pour les plus de 50 ans). Actuellement, seulement 42 % des chômeurs sont indemnisés en

ARE. Parmi eux, 25 % perçoivent moins de 863 euros brut par mois, 50 % moins de 1 034 euros brut par mois ; 75 % moins de 1 242 euros brut par mois. Rappelons qu'un Smic est de 1 445,38 euros brut par mois.

## Fainéants et trop payés

Ultime poncif, les chômeuses et chômeurs seraient des fraudeurs. En 2013, la fraude aux allocations chômage a représenté 100 millions d'euros. Sans entrer dans le détail des actes classés comme frauduleux – et beaucoup à tort – il est bon de rappeler que cela ne représente que 0,30 % des allocations versées (33 milliards d'euros au total). Et afin de relativiser sérieusement l'importance de la fraude chez les DE, il suffit de la mettre en parallèle avec la fraude fiscale qui représente 3,6 milliards d'euros et la fraude aux cotisations sociales des entreprises, comprise entre 20,1 et 24,9 milliards d'euros en 2012.

Le chômage est subi par la très grande majorité des DE. Surtout, ne nous laissons pas abuser par les faux arguments. Ce n'est pas ainsi que nous trouverons des réponses pertinentes aux problèmes que nous avons à affronter. ●

**Emmanuel M'HEDHBI**  
(SNU Midi-Pyrénées)

(1) Les catégories B et C regroupent les DE ayant exercé une activité réduite dans le mois. Nous ne comptabilisons volontairement pas les catégories D et E regroupant les personnes non immédiatement disponibles ou déjà pourvues d'un emploi.

## ● L'emploi en France 2/2

# Des mesures d'urgence contre la précarité

**Pour masquer les vrais problèmes, le gouvernement actuel a vite fait de jeter l'opprobre sur les chômeuses et chômeurs. Mais face à cette volonté de diviser la société, nous devons réaffirmer nos perspectives de solidarité et de justice sociale.**

Un bouc émissaire est un individu, un groupe, une organisation, choisi pour endosser une faute dont il n'est pas responsable. C'est aujourd'hui le cas du « chômeur-fraudeur » qui ne chercherait pas de travail, qu'il faut plus contrôler, qui toucherait des indemnités trop fortes, etc. Le gouvernement n'hésite pas à laisser entendre que les chômeuses et chômeurs sont responsables de leur sort. En agissant ainsi, il fait diversion et évite les vraies questions : comment relancer l'économie ? Comment créer de l'emploi ? Quelle alternative à l'austérité ?

### Designier des boucs-émissaires

La crise et le chômage qui ne cesse de grimper conduisent des femmes et des hommes au désespoir, et au sentiment d'exclusion. En France, on compte entre un et deux millions de travailleurs pauvres, et presque deux millions de personnes vivent avec seulement 800 euros par mois. Voilà

la réalité. La seule réponse envisagée devrait être celle de la solidarité. Au lieu de cela, on divise la société avec tous les risques que cela engendre : montée de l'extrême droite, repli sur soi, indifférence et désignation d'un bouc émissaire. La réalité des chiffres du chômage, du montant moyen des indemnités, des soit-disant fraudes doivent nous amener à réfléchir et à proposer des perspectives cohérentes. Pour nous, militantes et militants au SNU-Pôle-emploi-FSU, il nous apparaît fondamental de ne pas se tromper de combat. C'est pourquoi un ensemble de mesures nous apparaissent urgentes à mettre en œuvre. En premier lieu, il est nécessaire d'organiser une table ronde rassemblant partenaires sociaux, organisations syndicales de Pôle emploi, Etat, et organisations de chômeurs en vue de définir des mesures d'urgence pour faire face à la pauvreté, à la précarité et lutter contre l'exclusion. Ensuite, c'est l'ensemble des moyens de Pôle



Devant l'incurie des politiques de l'emploi, des mesures d'urgence doivent être définies pour combattre la précarité.

emploi qui doivent être revus afin de renforcer ses missions. Il nous apparaît par ailleurs nécessaire que soient pris en compte les besoins réels du service public, de son personnel et de ses usagers et usagers dans les négociations en cours de la convention tripartite Etat-Unedic-Pôle emploi. Des mesures d'urgence en matière de formation professionnelle doivent être mises en place en commençant par doter chaque demandeuse et demandeur d'emploi d'un droit de 1 600 heures de formation. Nous appelons bien sûr à geler immédiatement les

dispositifs de contrôle par Pôle emploi et à renforcer ceux des entreprises en dotant l'Inspection du travail des moyens nécessaires à ses missions. Le SNU-Pôle-emploi-FSU est persuadé que l'emploi, le pouvoir d'achat et une protection sociale de qualité sont les droits incontestables de toutes et tous. A rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il est urgent de conduire les réformes nécessaires pour plus de justice sociale, d'égalité et construire de véritables perspectives de transformation sociale. ●

Philippe SABATER (SNU Ile-de-France)

## ● Nouvelle convention assurance chômage

# Erreur grave non répertoriée

**L'application informatique de la nouvelle convention assurance chômage entraîne de nombreuses anomalies. Une nouvelle preuve de l'organisation du travail en mode dégradé.**

Applicable dans ses mesures phares depuis le 1<sup>er</sup> octobre et informatiquement depuis le 20 octobre, la nouvelle convention sur l'assurance chômage (NCAC) a su générer, au sein du personnel de Pôle emploi, doute, inquiétude et appréhension. Oui, en amont, des formations et informations ont été assurées, mais « non stabilisées ». Nos responsables tentaient de nous rassurer en invoquant une organisation transitoire pour stoker les dossiers entre le 1<sup>er</sup> et le 20 octobre. Mais pourquoi pensions-nous alors que cela ne serait pas si simple et qu'il ne suffirait

pas simplement d'un clic pour que la demande d'allocation soit traitée et le demandeur payé ? Nous avons naturellement alerté sur les risques de dysfonctionnement de l'outil informatique le jour J... Et ce qui devait arriver, arriva : des équipes mobilisées en pleine période de vacances scolaires, impuissantes, subissant un outil qui ne fonctionne pas ! Guettant les moindres moments où l'on pourrait travailler, dans l'impossibilité de répondre aux demandeuses et demandeurs d'emploi et ceci pendant deux jours et demi. Dans ces moments-là, une seule envie s'impose

lorsque s'affiche ostensiblement le message « erreur grave non répertoriée » : jeter son ordinateur par la fenêtre. On apprend alors que l'on ne pouvait se rendre compte des dysfonctionnements de l'outil que s'il était sous tension. Le travail en mode dégradé semble être à présent la règle pour paramétrer correctement les versions informatiques.

### Les paiements impactés

Cette NCAC apporte également son lot d'anomalies avec lesquelles nous devons composer, des anomalies loin d'être minimes car les paiements

sont impactés. Les anomalies sur les activités conservées qui ne sont plus reconnues par le système et entraînent une absence de paiement ; des demandes de reprise de versement qui décalent le paiement d'un mois. Et les réclamations légitimes s'accumulent : comment vais-je faire pour payer mon loyer, pour manger, etc. En plus de comprendre la raison d'une absence de paiement, en cherchant fébrilement la réponse entre les lignes de la grille Aladin, une autre gestion est, quant à elle, bien plus difficile : celle de la détresse humaine ! ●

Nina CORON (SNU Midi-Pyrénées)



## ● Actu-elles

# Stérilisations coercitives en Inde

En Inde, la stérilisation des femmes est le moyen de contraception le plus répandu. L'Etat finance un programme de stérilisation de grande ampleur afin de limiter la croissance de la population. En 2012, c'est près de 4,6 millions de femmes qui ont subi une stérilisation. L'état du Chhattisgarh, village situé à une centaine de kilomètres de la capitale Raipur, mène une campagne agressive de stérilisation des femmes.

Ce jour-là, le bilan est insoutenable, 13 femmes décédées et des dizaines hospitalisées. En tout, 83 femmes seront opérées en moins de 6 heures par le même médecin, le docteur R.K. Gupta, dans une clinique officiellement fermée depuis près d'un an. Le 26 janvier dernier, ce même médecin se voyait attribuer un prix pour honorer les 100 000 opérations pratiquées dans sa carrière.

Il n'est pas difficile de découvrir que le programme prévoit une indemnité de 1 400 roupie soit 20 euros pour les femmes acceptant de se faire stériliser (le salaire mensuel moyen est de 45 euros). Des agents sont payés par l'Etat afin de convaincre les femmes. La pression est énorme avec près de 10 visites dans la semaine afin de les faire plier. Dans d'autres provinces, c'est la course au « cadeau » afin de convaincre les plus récalcitrantes. En 2011, le gouvernement du Madhya Pradesh promettait une voiture, dans le Rajasthan c'était des vélos et de l'électroménager...

En Inde, un tiers des femmes ayant accès à la contraception se font stériliser. Dans le monde, un tiers des femmes subissant une stérilisation sont indiennes. Les conditions sanitaires sont déplorables, opérations quasi clandestines dans des hôpitaux désaffectés, dans des écoles sans électricité. En 2012, un rapport de l'ONG *Human Rights Watch* s'inquiète de ces pratiques et des méthodes, et parle de « stérilisation coercitive ». ●

Christel MASSE (SNU - Secteur Femmes)

## ● Histoire des combats féministes 1/4

# 1914-1945 du droit au travail au droit de vote

L'idée d'égalité entre les femmes et les hommes est au coeur des mobilisations féministes. Le Secteur Femmes vous propose une série d'articles sur la mobilisation des femmes pour leurs droits. Ce trimestre, nous nous intéressons à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : la conquête du travail et de l'égalité politique.

Pendant l'entre-deux-guerres, la procréation est au coeur des préoccupations. Pour étonnant que cela puisse paraître, il fut un temps où la plupart des féministes, de Cécile Brunshvic à Jane Misme, considéraient que le premier devoir des femmes était d'avoir des enfants. Déjà en 1914, le Conseil national des femmes françaises (CNFF) avait créé une ligue contre le droit à l'avortement. Rares sont les féministes, à l'époque, qui plaident en faveur de la dépénalisation. Une loi est même votée le 23 juillet 1920 qui tend à « réprimer la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle ». Les associations féministes en sont satisfaites. Elles ne protestent pas davantage contre la loi votée le 12 janvier 1923 qui fait de l'acte d'avorter un délit du ressort du tribunal correctionnel. Malgré tout, quelques personnalités féminines comme Madeleine Pelletier ou Louise Bodin s'en offusquent. Mais si le droit à l'avortement est loin d'être une priorité pour les féministes de l'époque, en revanche celles-ci se battent pour le droit de vote et le droit au travail.

### Reconduite des femmes au foyer

La Première Guerre mondiale va vider les usines de ses ouvriers et on doit alors faire appel à la main d'œuvre féminine. Mais cet accès au travail représente un danger pour beaucoup, et en complément d'une politique résolument nataliste, va être mis en œuvre une politique de reconduite des femmes au foyer, avec une pression sociale forte, y compris de la part des syndicats. A titre d'exemple, Alphonse

Merrheim, animateur syndical, déclare en 1916 : « *quelle que soit l'issue de la guerre, l'emploi des femmes constitue un grave danger pour la classe ouvrière* ». Les féministes s'insurgent mais, inexorablement, la part des femmes au travail diminue. Avec la crise économique, en 1934, 90 % des emplois supprimés dans les PTT sont des emplois féminins. En 1936, des grévistes de l'usine Renault réclament le licenciement des femmes mariées dont les maris travaillent. Si, la même année, les grèves permettent au syndicalisme féminin de prendre sa place, les accords de Matignon sont loin de répondre aux attentes des féministes qui, par la voix de Maria Vérone, demandent : « *A travail égal, salaire égal* ».

### Travail, Famille, Patrie

Un autre combat mobilise les féministes : l'accès à l'égalité politique. Elles sont d'autant plus mobilisées que plusieurs nations viennent d'accorder le droit de vote aux femmes. En 1919, les députés se prononcent à une large majorité en faveur du droit de vote féminin. Trois ans plus tard, la loi est examinée au Sénat et rejetée le 22 janvier 1922. Une série de lois, présentées comme étant favorables au droit des femmes mais qui en réalité renforcent plutôt la protection des mères, sont votées. Elles accentuent la hiérarchie familiale. En découlent la loi sur les allocations familiales, votée en mars 1932, puis en 1938, une allocation pour les mères au foyer. Ces différentes lois ouvrent les portes à la politique patriarcale du gouvernement de Vichy. Le régime de Vichy remplace la devise :

« Liberté, Egalité, Fraternité » par « Travail, Famille, Patrie » : la maternité devient un devoir d'Etat. La femme devient une des principales cibles dans la mise en oeuvre de la politique de Vichy. Grâce à de nouvelles lois, les femmes mariées ne sont plus autorisées à travailler, notamment dans les services de l'Etat, les collectivités locales ou territoriales.

« **Sous Vichy, le divorce est rendu plus difficile, l'avortement est puni de peine de mort et l'abandon du foyer est considéré comme une faute pénale !** »

Ces lois sont revues en 1942, à mesure qu'augmentent les besoins en main d'oeuvre des Allemands. Une allocation de salaire unique est versée. Le divorce est rendu plus difficile, l'avortement est puni de peine de mort et l'abandon du foyer est considéré comme une faute pénale ! Même dans la Résistance, les femmes sont pour beaucoup cantonnées dans des rôles subalternes. Mais si les organisations féministes sont absentes des réseaux, les militantes ont massivement choisi le camp des antifascistes.

#### Une égalité politique trop formelle

En 1945, le Conseil national de la Résistance (CNR) impose un nouveau modèle social et démocratique. L'implication des femmes dans la Résistance qui s'inscrit dans l'idéal de liberté prôné par le CNR a sans aucun doute joué

un rôle important dans la volonté de donner le droit de vote aux femmes. Néanmoins, cette législation ne fait que combler un retard bien français.

Le 21 avril 1944, l'ordonnance d'Alger accorde, sans restriction aucune, le droit de vote et l'éligibilité aux femmes en vue des élections prévues dans les communes libérées. Mais malgré l'euphorie de la Libération qui laisse présager une entrée des femmes en politique, les règles du système politique restent les mêmes et l'égalité devant la Constitution n'entraîne aucun partage du pouvoir avec les hommes. Les femmes accèdent aux assemblées élues mais dans une très faible mesure : elles sont 33 à entrer à l'Assemblée nationale en 1945, soit 5,6 % des députés. C'est encore plus vrai dans les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République où l'on ne trouve que très peu de femmes. La première femme nommée ministre, Germaine Poinso-Chapuis, députée des Bouches-du-Rhône, est nommée ministre de la Santé dans le gouvernement de Robert Schuman en 1947. Des responsabilités sont confiées à quelques résistantes comme Lucie Aubrac ou Raymonde Fiolet. En revanche, la nation s'engage à protéger la mère au même titre que l'enfant ou le vieux travailleur... L'Etat va ainsi confier à des militantes les questions relatives à l'enfance, les éloignant ainsi des autres champs politiques. A nouveau, la législation se focalise sur une politique nataliste et de 1945 à 1946, les mesures vont se succéder en faveur de la maternité, avec à la clé, le baby boom. ●

Claudine LEMASSON (SNU - Secteur Femmes)



L'égalité politique est un combat qui mobilise les féministes jusqu'en 1945. Mais le droit de vote n'entraînera pas un partage de pouvoir

## ● Cultur'elles

### Niki de Saint-Phalle, artiste engagée

Jusqu'au 2 février prochain, les œuvres de Niki de Saint-Phalle sont exposées au Grand Palais, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. C'est l'occasion, pour le Secteur Femmes, de dresser le portrait de cette artiste libre et engagée. Franco-américaine née en 1930, issue de la bonne société new-yorkaise, elle est d'abord mannequin puis épouse et mère. Mais dans les années 1950, suite à une grave dépression, elle décide de devenir artiste et peint ses premières œuvres, toutes de grand format. Des tirs effectués sur ses toiles composent ses tableaux au hasard des explosions colorées et des multiples objets qui y sont fixés en assemblages irréguliers. Pendant 10 ans, ces tirs rythmeront sa vie autour des thèmes de la mort de l'art, de la politique, du féminisme et de l'histoire. Par la suite, elle met en scène le corps féminin et explore les différentes représentations artistiques de la femme. En réalisant des poupées, elle présente les femmes comme des êtres émancipés et symbolise ainsi la libération à l'égard de la domination masculine (dont elle a été violemment victime dans son enfance, violée à l'âge de 11 ans par son père). Ses femmes, d'abord de grande nature, deviennent monumentales : ce seront les Nanas. Elles accompagnent toute sa carrière avec des séries aux titres évocateurs – Mariées, Accouchements, Prostituées, Sorcières, Déesses et Mères dévorantes – et incarnent l'attachement de Saint-Phalle à l'égalité des droits. « Mes sculptures représentent le monde de la femme amplifié, la folie des grandeurs des femmes, la femme dans le monde d'aujourd'hui, la femme au pouvoir ». Du Golem à Jérusalem au Jardin du Tarot en Toscane en passant par La Grotte dans les jardins royaux à Hanovre, elle s'exprime aussi dans de grands projets architecturaux, autant de preuves de son engagement envers d'autres causes comme la lutte pour l'émancipation des Afro-américains ou le Sida. Niki de Saint-Phalle s'est éteinte à l'hôpital de San Diego en 2002. Elle restera l'une des artistes les plus marquantes et engagées du XX<sup>e</sup> siècle. Longtemps méconnue, son œuvre obtient une reconnaissance générale dans les années 1980 et lors d'une rétrospective organisée au centre Georges Pompidou. ●

Claudine LEMASSON (SNU - Secteur Femmes)

## ● ZOOM

### IVG : 40 ans déjà !

Alors qu'environ 300 000 femmes françaises subissaient chaque année des IVG clandestines ou que d'autres, plus fortunées, partaient à l'étranger pratiquer cette intervention, Simone Veil présentait le 26 novembre 1974, devant une Assemblée nationale composée de neuf femmes pour 481 hommes, son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elle sait qu'une grande partie des élus de sa famille politique ne la soutiendra pas. Les débats sont durs, houleux, les échanges féroces et violents. Les attaques seront aussi très personnelles. Au terme de 3 jours de débat, la dépénalisation de l'avortement est votée dans la nuit du 29 novembre 1974 par 284 voix pour et 189 contre. ●

## ● Collectifs sans logis d'Aubervilliers

# Pôle emploi fait expulser des familles

**Depuis août 2014, des Sans-logis occupent un bâtiment désaffecté de Pôle emploi en Ile-de-France. Leur seule revendication : que le local leur soit mis à disposition le temps qu'une solution soit trouvée concernant leur relogement. Mais les familles se heurtent à la Direction régionale, bien résolue à les mettre à la rue.**

Tout commence assez classiquement hélas. Des bâtiments vétustes, un habitat dégradé et des réhabilitations qui se profilent dans la commune d'Aubervilliers, en Ile-de-France. Un avis d'expulsion est rendu pour un immeuble, rue du Colonel Fabien, en septembre 2013. Dans cette synergie entre propriétaires et préfecture que les militantes et militants de l'association Droit au logement (DAL) connaissent bien, ce sont d'abord les nervis du propriétaire de l'immeuble qui, armés de machettes viennent déloger les occupants et occupants et s'installer dans les lieux.

### Aucune solution proposée

Les habitant-es et habitants mis à la porte tentent de protester et campent devant l'immeuble. La police intervient alors pour évacuer le campement, sans ménagement. Les Sans-logis vont alors tourner par petit groupe pour occuper le rez-de-chaussée de l'immeuble, seul espace laissé libre par les nervis. Un deuxième immeuble dans le même quartier est menacé d'expulsion, passage de l'avenir. Des manifestations sont organisées pour alerter sur la situation des deux collectifs et demander des solutions de relogement. Dans les deux cas, des demandes HLM avaient été faites depuis longtemps par les familles mais sont restées lettre morte. Aubervilliers est alors en pleine campagne pour les élections municipales, le maire sortant PS – Jacques Salvator – comme le candidat PC – Pascal Beaudet – se fendent de promesses qu'ils ne tiendront jamais ! Jacques Salvator renvoie d'abord vers la préfecture et refuse obstinément de procéder à des réquisitions. Coup de théâtre, une semaine avant les élections, il annonce qu'il va mettre un bâtiment à disposition. Bien sûr en avril 2014, Jacques Salvator n'est pas réélu et le projet est enterré. Le candidat PC, quant

à lui, était venu dans les deux immeubles assurer les collectifs de son soutien et promettre de les recevoir une fois élu. Ils ne seront reçus que 7 mois après son élection !

### Des arguments fallacieux

En mai 2014, l'immeuble passage de l'avenir est finalement expulsé sans qu'aucune solution de relogement ne leur soit proposée. Les deux collectifs – environ 80 personnes – décident d'organiser un campement sur une petite place, au croisement de la rue Roosevelt et de la rue Scheffer. Des tracts sont diffusés pour informer la population locale. Immédiatement, les Sans-logis reçoivent le soutien des riverains qui apportent vêtements et nourriture.

● **En pleine trêve hivernale, Pôle emploi demande une expulsion sans tenir compte des délais légaux et une indemnité de 239 euros par personne par mois d'occupation.**

De juin à août 2014, le cabinet du maire continue de renvoyer vers la préfecture. Les collectifs demandent des solutions d'hébergement, une réquisition de locaux vacants, la mise en place de sanitaires et des perspectives de relogement. Les collectifs interpellent la préfecture, garante de l'hébergement d'urgence qui affiche imperturbablement une fin de non recevoir arguant que le dispositif est saturé, qu'il n'y a pas de financement, donc pas de possibilité d'ouvrir de nouvelles places, etc. Mais l'été ne durera pas et les Sans-logis doivent trouver une solution alternative au campement avant l'hiver. Le 11 août, les collectifs occupent alors une ancienne agence Pôle emploi désaffectée. La Direction régionale envoie un huissier et les collectifs reçoivent

une assignation au tribunal pour un procès en octobre, finalement repoussé au 19 novembre. Commence un numéro d'équilibriste pour la Direction régionale de Pôle emploi. Comment justifier de mettre des familles à la rue alors qu'elles occupent un bâtiment dont elle n'a aucun usage ? Elle aimerait répondre aux exigences d'hébergement des collectifs et assurer son « engagement citoyen » comme elle l'exprime dans un courrier. Hélas, c'est impossible. Pourquoi ? Ça, ça dépend des courriers.

### Expulsion immédiate demandée

Parfois, c'est la présence d'une chaudière dans le sous-sol qui est invoquée. D'autres fois, il est prévu de faire du bâtiment désaffecté un centre de formation pour la nouvelle convention assurance chômage (les échéances paraissent courtes, mais bon). Enfin, en fonction de qui s'exprime, il faudrait rendre le bâtiment au domaine public. Pourtant, en 2013, la Direction avait mis à disposition, pendant la trêve hivernale, des locaux au profit d'Emmaüs, rue Blanche à Paris. Les collectifs sans logis sont reçus le 30 octobre par la Direction adjointe qui

réaffirme sa volonté de leur venir en aide mais l'impossibilité de le faire. Une volonté tellement manifeste que l'avocat, lors du procès, demandera une expulsion sans tenir compte des délais légaux – il faut les mettre à la porte le plus vite possible malgré la trêve hivernale – et une indemnité à hauteur de 239 euros par personne par mois d'occupation. Quelle générosité ! La situation est tragique, des familles sont dans la rue, la mairie et la préfecture se renvoient la balle, personne ne veut engager la moindre action décisive malgré l'urgence de la situation. Mais la Direction régionale de Pôle emploi pourrait faire la différence. Cela ne lui coûterait rien de mettre à disposition ses locaux désaffectés le temps qu'une solution de relogement soit enfin trouvée, au moins durant la trêve hivernale. Au lieu de cela, elle se précipite dans ses arguments fallacieux et se contredit par tant de mauvaise foi. Surtout, la Direction choisit d'expulser des familles, en pleine hiver, d'un bâtiment dont elle avait même oublié l'existence. Pitoyable. Décision du juge le 30 décembre. ●

Mouloud BENKHEROUF  
(SNU Ile-de-France)



**Sans solution de relogement, les collectifs sans logis occupent un bâtiment désaffecté de Pôle emploi. Mais la Direction est bien décidée à les expulser.**

## ● Pilotage par les résultats

# La Direction propose la révolution

**Le nouveau dispositif de pilotage par les résultats affiche des objectifs de dialogue, d'analyse et d'échange que la Direction elle-même qualifie de vertueux. Mais sans aucun moyen à disposition, ce dispositif ne cachera-t-il pas une nouvelle recette miracle pour contrôler individuellement les objectifs collectifs ?**

Le pilotage par les résultats (PPR) est déployé dans le réseau. A lire les enjeux, les ambitions et les modalités de mise en œuvre, nous ne serions pas loin de penser que la Direction générale a entendu le SNU pour faire évoluer l'approche globale du contrôle de gestion. La méthode propose en effet un regard sur l'impact de l'action sur les résultats : « *parler du comment avant d'aborder le combien ; les objectifs ne sont pas forcément chiffrés* »<sup>1</sup>.

### Instaurer un dialogue régulier

Que recouvre la notion de PPR ? L'idée principale repose sur une approche globale qui ferait sens transversalement et verticalement : des conseillères et conseillers au directeur général, les mêmes indicateurs sont commentés. Ils devraient être en nombre moins important, personne ne s'en plaindra et nous le vérifierons assez rapidement à travers la convention tripartite en cours de négociation. L'établissement veut être plus attentif aux résultats de ses actions, principalement celles conduites auprès des usagères et usagers : la conseillère ou le conseiller devrait pouvoir évaluer l'impact de ses interventions et prescriptions sur le retour à l'emploi des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) de son portefeuille et le résultat des mises en relation, promotions de profils et mesures d'accompagnement pour pourvoir les postes des entreprises. Le pilotage par les résultats permettrait de faire du lien entre le diagnostic territorial, le dialogue de performance, la satisfaction des DE et des entreprises, et le regard que posent les conseillères et conseillers sur le service qu'ils rendent. La DG veut instaurer un dialogue régulier à tous les niveaux de l'organisation, autour des résultats, de façon individuelle comme collective. Un kit entier est consacré à cette vision du « *dialogue* » par la DG dans lequel

tout entre peu ou prou : EPA, réunions d'équipe, séminaires, temps informel, etc.

### Du temps pour réfléchir et analyser...

Ainsi, à travers ce « *dialogue* », PPR prendrait en compte l'analyse que feraient les conseillères et conseillers de leurs besoins pour que leurs actions puissent peser en tant que « *contribution individuelle* » à l'atteinte des résultats collectifs : ils auraient du temps pour l'analyse du portefeuille, pour réfléchir à des actions innovantes, pour transmettre et partager leur analyse avec leur responsable d'équipe professionnelle (REP), pour partager avec les collègues de leur équipe, voire d'autres agences, etc. Enfin ! Car aujourd'hui, l'action de Pôle emploi repose sur des politiques publiques de l'emploi jamais évaluées, des directives contradictoires, des évolutions et nouvelles organisations menées au pas de charge tellement il semble plus urgent de démontrer que des choses sont faites plutôt que de donner les moyens nécessaires pour faire face aux charges de travail et à l'évolution de l'environnement socio-économique.

### ...mais quel temps ?

Mais comment ne pas douter de la réalité de cette méthode quand, interpellé par le SNU sur le manque criant d'effectifs, la seule réponse du ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social est que 4 000 postes ont été octroyés à Pôle emploi depuis 2012 ? Quel est le temps dont pourront disposer conseillères et conseillers pour se consacrer à ces analyses ? Où la DG compte-t-elle le trouver ? Surtout n'y a-t-il pas là un risque de retour de la performance comparée ? Car nous sommes hélas trop souvent confrontés au grand écart entre les paroles, les écrits et les actes. Au-delà de PPR et du fameux « *pari de la confiance* », qui nous est resservi



▲ À écouter la Direction, les mesures déployées dans le cadre du pilotage par les résultats dépasseraient toutes nos espérances

depuis 5 ans, force est de constater que derrière la vitrine des bonnes intentions, se décline une batterie d'outils qui mènent à l'inverse des

• **Aujourd'hui, il semble plus urgent de démontrer que des choses sont faites plutôt que de donner les moyens nécessaires pour faire face aux charges de travail.**

objectifs annoncés. La DG n'aurait-elle pas trouvé là son indicateur miracle de la « *contribution individuelle* » à l'atteinte des résultats collectifs ? Et quelles conséquences pour les agentes et agents ?

### Le pari de la confiance...

Les échanges sont censés devenir spontanés, naturels, et porter sur les résultats. Les manageuses et managers doivent garder la porte ouverte et rester disponibles pour échanger sur les résultats... Le dispositif doit favoriser les engagements réciproques sur les résultats et la stratégie à mener en laissant

le temps à celle-ci de porter ses fruits... Quand nous écrivons que l'on pourrait croire que la DG nous a entendu dans nos revendications et alertes... Le Secteur Cadres du SNU ne manquera pas de suivre le déploiement et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du PPR. Nous veillerons à dénoncer les éventuelles dérives cette méthode présentée comme « *vertueuse* ». Au titre du Secteur Cadres, nous n'avons pas de principe de rejet ou d'adhésion à priori.

Nous voulons bien entendre les bonnes intentions, mais plus avaler de couleuvres. La mise en pratique et le déploiement doivent être le reflet des enjeux affichés. Le pari de la confiance, c'est réellement associer les conseillères et conseillers, les ELD ! C'est s'entendre, s'écouter, poursuivre les plans positifs mais aussi retravailler les aspects délicats ! Le pari de la confiance, c'est accepter la croisée des regards argumentés, d'où qu'ils viennent. La transversalité et la verticalité doivent vivre dans les deux sens. Chacune et chacun de nous pouvant amener sa pierre à... PPR. ●

SNU - Secteur Cadres

(1) Guide N°4 du PPR.

## ● Attaques contre les pensions

# Les retraité-es se rebiffent !

**Les retraité-es sont attaqués de toutes parts par le gouvernement en place : fiscalité, pouvoir d'achat, possibilités de soin... Mais les retraité-es ne s'en laissent pas compter : un collectif regroupant organisations syndicales et associations compte bien maintenir la pression et développer les mobilisations.**

Le gouvernement actuel, dans la même logique que le précédent, continue à s'en prendre aux retraité-es. Est ainsi confirmée la suppression de la demi-part de quotient familial, auquel avaient droit les veuves et veufs, votée en 2008 sous Nicolas Sarkozy et mise en œuvre progressivement. Cette seule mesure fait que 2 millions de retraité-es deviennent imposables. La récente arrivée de l'avis d'imposition en a surpris – très désagréablement – plus d'un.

### Un pouvoir d'achat en berne

A cela s'ajoute, pour les agentes et agents publics, l'intégration dans les revenus imposables des majorations de pension pour les familles ayant élevé 3 enfants et plus. Enfin, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) vient taxer à hauteur de 0,3 % les pensions de celles et ceux payant la CSG à taux plein. Cette taxe est censée financer les prochaines dispositions de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alimentée par ailleurs par la journée de solidarité des salarié-es ; mais les professions libérales, les commerçants et les agriculteurs en sont exonérés. En outre, ces mesures vont augmenter la taxe d'habitation calculée sur le revenu fiscal. De plus, le gel des pensions est maintenu, y compris pour les complémentaires. Les mutuelles vont augmenter d'environ 5 %, soit bien plus que l'inflation, notamment sous l'effet des mesures gouvernementales prises dans le cadre du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale. Les économies de 10 milliards sur la santé vont réduire les possibilités de soins pour les plus faibles. Quant au montant des pensions, on est très loin des idées véhiculées par certains médias ou élu-es : la moyenne brute est de 1 288 euros mensuels tous régimes

confondus. La pauvreté est de retour chez les retraité-es. Ils sont de plus en plus nombreux à frapper à la porte des associations caritatives... Le gouvernement est revenu sur son projet d'augmenter les pensions de moins de 1 200 euros : une promesse de plus qui n'est pas tenue. En compensation, l'octroi d'une prime de 40 euros, s'ajoutant au minimum vieillesse fixé actuellement à 800 euros, est dérisoire puisque que cela ne permet même pas d'atteindre le seuil de pauvreté de 993 euros. L'autre inquiétude des retraité-es porte sur le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Même s'il comporte quelques aspects positifs, comme par exemple la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), la mise en place d'une politique de prévention de la perte d'autonomie ou l'instauration d'un droit au répit en faveur des aidants, les financements mobilisés ne sont pas à la hauteur des enjeux et le 2<sup>e</sup> volet de la loi concernant les aides pour l'hébergement des personnes en établissement est purement et simplement abandonné.

### Les promesses s'envolent

Historiquement, c'est une grande première que de s'en prendre avec une telle force aux retraité-es. D'après les derniers chiffres connus, en 2013 il y a en France, selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) qui représente 83 % des retraité-es, 13 499 000 retraites payées. Les pensions de reversions bénéficient à 4 300 000 personnes dont 91 % de femmes. Et le nombre global des retraité-es augmente de 2 % par an. Les retraité-es ne sont pas résignés. Bien au contraire, ils se mobilisent pour se faire entendre. Après le succès de la manifestation nationale du 3 juin 2014 à Paris, la mobilisation du 30 septembre 2014 sur l'ensemble du territoire national a surpris par son



**Les retraité-es ne sont pas résignés. Bien au contraire, ils se mobilisent pour se faire entendre**

ampleur. Le collectif à l'origine de la mobilisation – 7 organisations syndicales : CGT, FO, CFTC, FGR-FP, SUD, FSU et CGC, et 2 associations – cherche à s'élargir à d'autres

**Historiquement, c'est une grande première que de s'en prendre avec une telle force aux retraité-es.**

associations de retraité-es. Nous ne comprenons pas le refus par la CFDT et l'UNSA de participer à ces actions. Leur soutien au pouvoir en place prime donc sur les soucis de milliers de Françaises et Français. Lors de la dernière réunion du collectif – le groupe des 9 –, le principe de nouvelles initiatives se sont précisées pour le début de l'année prochaine. Ces initiatives ont une portée sociale et politique importante dans un contexte où les mobilisations sont rares et se traduisent, hélas, par des échecs face à un gouvernement dont la priorité est de trouver des sous...

ou à un patronat plus préoccupé par ses profits que par la relance économique. Nous le savons : nous sommes dans une période où le syndicalisme est en difficulté. Il s'agit aussi d'un enjeu politique : on ne peut pas négliger 16 millions d'électrices et d'électeurs retraités dont le taux d'abstention est toujours plus grand quelles que soient les élections.

### Une mobilisation croissante

Sur ces deux terrains, c'est la place des retraité-es dans la société qui est en jeu, la solidarité et la cohésion sociale, en un mot le vivre ensemble. Les retraité-es ne se laissent plus faire. Beaucoup ont connu les moments très difficiles de l'après-guerre et les longs combats collectifs pour construire une société de solidarité et de conquêtes de nouveaux droits. Aussi n'ont-ils aucune envie de voir tout cela remis en cause et ils sont de plus en plus prêts à défendre leurs acquis becs et ongles. Il est certain qu'on entendra encore parler des retraité-es en 2015. ●

## ● Lutte contre les discriminations

# À la rue en raison de leur orientation sexuelle !

**Au XXI<sup>e</sup> siècle, dans notre pays en principe civilisé, des jeunes sont chassés du domicile familial ou doivent le fuir parce que leur orientation sexuelle déplaît à leur famille. Face au drame de ces jeunes victimes d'homophobie ou de transphobie, Le Refuge offre un soutien plus que nécessaire.**

Parce qu'ils ont fait leur *coming-out*, sont l'objet d'une dénonciation ou parce que leurs parents ont découvert leur orientation sexuelle, des jeunes sont chassés de chez eux. D'autres, face aux tensions insupportables au sein de leur famille, sont contraints de fuir la maison. Certains font l'objet d'initiatives visant à les « guérir » de force de leur « maladie ». Devant de tels drames, une poignée de bénévoles a créé l'association Le Refuge en 2003. Le Refuge œuvre en direction des jeunes homos, lesbiennes, bi et trans de 18 à 25 ans. L'association offre écoute, soutien, accompagnement social et psychologique. En 2013, 330 jeunes ont bénéficié du soutien du Refuge. À souligner que 1 012 consultations par des psychologues ont été menées, ce qui témoigne du mal-être de ces jeunes. En outre, le Refuge offre une ligne téléphonique d'urgence<sup>1</sup>, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, conventionnée par le ministère de l'Intérieur.

### Accompagner, héberger et soutenir

Compte-tenu de la situation des jeunes, Le Refuge propose l'hébergement temporaire, en hôtellerie traditionnelle ou en appartement. Plus de 200 jeunes ont ainsi échappé à la rue grâce aux 21 532 nuitées assurées en 2013. Les bénéficiaires sont à 75 % des garçons. Le Refuge est aussi médiateur familial pour tenter de renouer la relation entre le jeune et ses proches. Enfin, l'association a une mission de sensibilisation des pouvoirs publics et du grand public à toutes ces situations de détresse et à la lutte contre l'homophobie. Un bon exemple en est la multiplication de ses interventions en milieu scolaire afin de sensibiliser les élèves à la diversité et au respect de l'autre. Le Refuge est présidé par Nicolas Noguier, professionnel du secteur médico-social. Il est l'initiateur du

projet et a réuni autour de lui une équipe qui a créé l'association à Montpellier. Petit à petit, celle-ci a pris un caractère national et compte désormais 13 délégations dans les grandes villes de la métropole et à la Réunion. Des projets de création de nouvelles délégations sont en cours afin de pouvoir, à terme, couvrir le territoire national.

### Des besoins de plus en plus importants

Reconnue d'utilité publique, depuis 2011, Le Refuge bénéficie des agréments jeunesse et éducation populaire, service civique et éducation nationale. Cette reconnaissance a une signification politique : la lutte contre l'homophobie est clairement légitimée par la République.

Le Refuge a des partenaires publics et privés, l'association est soutenue par des fondations d'entreprises ou publiques. Elle travaille grâce aux dons, aux soutiens financiers de ses partenaires et bénéficie de financements publics. Elle compte une poignée de salarié-es (12), 18 volontaires service civique et surtout plus de 3 200 adhérentes et adhérents, donatrices et donateurs et 250 bénévoles résolument engagés. Son activité est en constante augmentation.

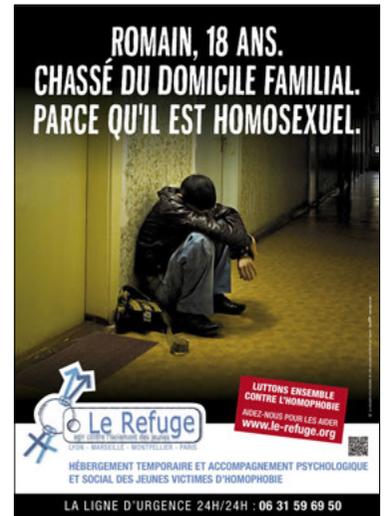
- L'association offre écoute,
- soutien, accompagnement social et psychologique.
- En 2013, 330 jeunes ont bénéficié du soutien du Refuge.

Pour ne citer qu'un fait, les appels sur la ligne d'urgence sont plus nombreux chaque mois. La reconnaissance par les pouvoirs publics ne doit pas cacher les difficultés. Par les temps qui courent, la chasse aux financements est de plus en plus compliquée pour toutes les associations. Il y a deux manières d'aider le Refuge : en faisant un don – même modeste – et en proposant ses

services bénévoles. Il n'est nul besoin de détenir une compétence sociale, les moyens d'aider sont multiples et le Refuge ne pourrait vivre sans son considérable réseau de bénévoles, donatrices et donateurs. Suite aux massives manifestations homophobes organisées par La Manif pour tous, la mobilisation contre la discrimination à l'orientation sexuelle est plus que jamais d'actualité. Lesbiennes, gays, bi et trans ont aussi un papa et une maman. Ils et elles aussi sont nos enfants. ●

Claude Cherblanc  
(SNU Haute Normandie)

(1) Site internet : <http://www.le-refuge.org> ;  
ligne d'urgence : 06 31 59 69 50



### ● Témoignage de Clio LÉONARD Coordinatrice du Refuge de Paris

**« Il y a un point commun : ils sont très fréquemment issus de familles très religieuses »**

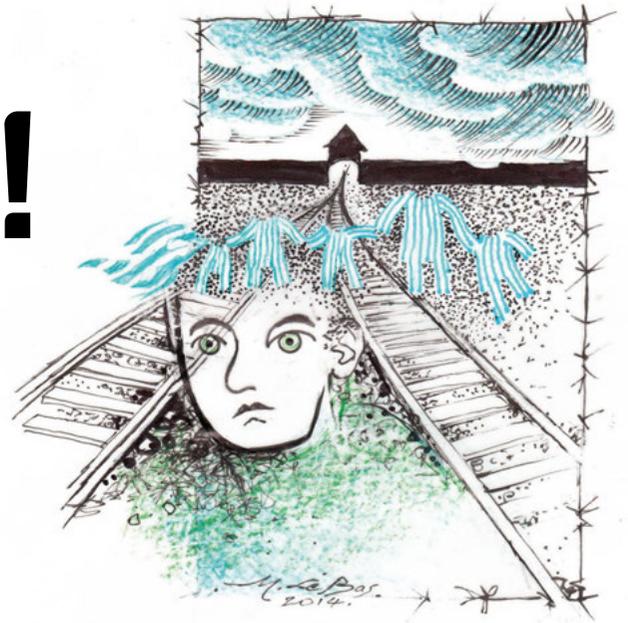
Les jeunes que nous recevons sont d'abord hébergés chez des amis, suite à l'exclusion du domicile familial. Mais ça n'a qu'un temps. Quand ils nous contactent, ils sont dans une situation de grande précarité. Bon nombre de nos jeunes se prostituaient en échange d'un hébergement ! Les garçons sont majoritaires dans notre public. Nous avons une hypothèse : un père ne semble pas pouvoir accepter que son fils soit homosexuel parce que ça le renvoie à sa propre image. Les parents se questionnent moins quand leur fille invite une copine dormir à la maison. L'urgence, c'est l'hébergement. Nous avons 70 places permanentes au plan national, en hôtel ou appartement-relais. L'accompagnement est obligatoirement lié à l'hébergement. Les jeunes peuvent aussi recevoir un accompagnement psychologique.

À Paris, nous disposons de deux psychologues, au départ bénévoles, mais que nous pouvons désormais rémunérer grâce à une subvention de l'Agence régionale de santé, dont l'une qui intervient dans les appartements en animant des groupes de paroles. Vivre à six quand on ne s'est pas choisi pose parfois des problèmes de cohabitation... L'année dernière, lors des défilés de La Manif pour tous, nous avons observé une forte augmentation d'appels téléphoniques. Il y a sûrement, pendant ces semaines, des choses importantes qui se sont dites dans les familles. Des jeunes subissaient les propos homophobes de leurs parents. Si nous recevons des jeunes de toutes origines sociales, il y a un point commun : ils sont très fréquemment issus de familles très religieuses, d'un bout à l'autre de l'échelle sociale... ●

## ● Devoir de mémoire

# No Pasaran !

**Elle n'est pas si éloignée, l'époque pendant laquelle l'extrême droite a profité de la crise et du chômage pour prendre le pouvoir sur le continent. Un « train de la mémoire » tente de sensibiliser chaque année lycéens, lycéennes et jeunes salarié-es sur les dangers du nationalisme.**



Le « train de la mémoire » réunit chaque année des jeunes – lycéens, lycéennes et jeunes salarié-es – dans le cadre du devoir de mémoire. Le principe est de refaire le trajet des déporté-es juifs depuis Chiasso en Italie, jusqu'à Cracovie en Pologne. A l'origine initiative italienne, deux délégations – française et croate – sont invitées depuis trois ans à participer à cette commémoration. La délégation française se compose de quatre organisations syndicales : FSU, CGT, CFDT et UNSA. La totalité du financement est réalisée par la région Rhône-Alpes. Le voyage a regroupé, du 8 au 12 avril, 550 lycéennes et lycéens italiens, 34 jeunes travailleuses et travailleurs français, ainsi qu'une vingtaine de ressortissants croates.

### Comprendre son passé...

En 1940, les nazis convertirent l'ancienne caserne polonaise d'Auschwitz en « *camp de rééducation par le travail* ». Auschwitz est le plus grand camp de concentration et d'extermination du III<sup>e</sup> Reich, créé en mai 1940 et libéré par l'Armée rouge le 27 janvier 1945. Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants périrent à Auschwitz, dont 900 000 immédiatement à la sortie des trains, 90 % de ces personnes étaient juives. Auschwitz comprend deux autres camps : Auschwitz 2 Birkenau ouvert en octobre 1941 et Auschwitz 3 Monowitz ouvert en mai 1942, camp de travail pour les usines IG Farben. Ces 3 camps étaient complétés par une cinquantaine de petits camps dispersés dans la

région. La gestion des camps était confiée à l'organisation paramilitaire des Schutzstaffel (SS), mais leur présence était peu importante, une organisation hiérarchique entre prisonniers ayant été mise en place. Les kapos – prisonniers de droit commun choisis parmi les plus violents – étaient en charge de surveiller les déporté-es. D'autres prisonniers étaient affectés à la solution finale : gazage et crémation des corps. Avant la mise en œuvre de la solution finale, les premiers visés étaient les prisonniers politiques : intellectuels, opposants, syndicalistes. Il reste, encore à ce jour, des baraquements à perte de vue.

L'objectif du train de la mémoire est d'amener les jeunes à connaître leur passé pour ne plus le répéter. Les politiques d'austérités en Europe nourrissent de plus en plus les revendications nationalistes. L'extrême droite puise sa force dans le terreau des peurs de la crise et du chômage. Il y a 70 ans, Hitler est arrivé au pouvoir démocratiquement en s'appuyant sur ces mêmes peurs.

### ... pour ne plus le répéter

Lors d'une rencontre avec des militants syndicaux de l'Alliance panpolonaise des syndicats (OPZZ), Daniel, sociologue polonais, expose son analyse de la situation. Il travaille sur la problématique de l'extrême droite en Pologne depuis 1989. En Europe occidentale, l'extrême droite vise essentiellement les immigré-es et les minorités. En Pologne, la situation est différente. Les ennemis

sont d'avantage les mouvements politiques (principalement les communistes), les homosexuels et les partis libéraux : il n'y a pas d'immigration dans ce pays. Les recherches de Daniel sont ciblées sur la violence et le langage dont l'extrême droite se sert. Il définit trois étapes. Une première période de radicalisation entre 1989 et 2001, pendant laquelle les mouvements nationalistes tentent d'organiser les jeunes chômeurs et les skinheads en les opposant aux autres

**L'extrême droite puise sa force dans le terreau des peurs de la crise et du chômage. Hitler est arrivé au pouvoir démocratiquement en s'appuyant sur ces mêmes peurs.**

chômeurs et à la minorité juive (pratiquement inexistante depuis la Seconde Guerre mondiale). Une étape d'institutionnalisation entre 2001 et 2008, pendant laquelle les partis nationalistes entrent au gouvernement (la Ligue des familles polonaises en 2001), optent pour un discours moins radical et tendent à limiter la violence physique. Ils adoptent un discours démagogique et un programme social : allocations chômage, transport à tarif réduits, etc. Enfin, depuis 2008, le parti centre droite domine la vie politique, entraînant une nouvelle étape

de radicalisation de l'extrême droite. Les partis, organisations ou groupuscules adoptent un langage néonazi et provoquent une montée de la violence.

### Des partis qui s'institutionnalisent

Une organisation en particulier – le Renouveau national de la Pologne – collabore avec d'autres groupes fascistes et néonazis en Italie et en Allemagne. Mais dernièrement, cette organisation en a rassemblé d'autres au sein du Mouvement national et présente des candidats aux prochaines élections européennes et aux élections nationales... Chaque 11 novembre, fête nationale polonaise, a lieu une manifestation néonazie qui traverse la ville de Varsovie. Mais pour la première fois en 2011, des organisations syndicales et politiques – dont le syndicat OPZZ – ont organisé une contre-manifestation : *No Pasaran !* Bien que moins nombreux, ils réussissent chaque année à faire dévier la manifestation néonazi. L'OPZZ est l'unique syndicat à s'opposer et à se mobiliser contre l'extrême droite. Pire, on peut apercevoir flotter des drapeaux de *Solidarnosc* chez les néonazis... Le 10 avril, la délégation intersyndicale française du « train de la mémoire » a réaffirmé, « *en cette période d'austérité économique forte comparable à celle des années 1930, que le combat contre le fascisme, l'antisémitisme et la lutte contre les discriminations doit rester un engagement de chaque instant pour toutes et tous* ». No Pasaran ! ●

Wanessa Berrimi (SNU Rhône-Alpes)

## ● Proche Orient

# Daesh et le Kurdistan : la région à feu et à sang

**La Syrie et l'Irak sont au bord de l'explosion, Daesh étend son autorité sur une zone de plus en plus vaste et le Kurdistan tente de lui résister. Les grilles d'analyse classiques ne sont plus pertinentes : Daesh n'est tout au plus qu'un simple groupe armé et le Kurdistan n'a jamais eu d'existence légale.**

**D**aesh – l'Etat islamique en Irak et au Levant – est né en Irak en 2006 d'un conglomérat d'organisations salafistes. Il fait partie des groupes armés en Syrie qui s'opposent au dictateur Bachar el-Assad depuis 2012. Durant le premier semestre 2014, *Daesh* a progressivement pris le contrôle de l'Est de la Syrie. Depuis août 2014, ce groupe armé avance sur les zones pétrolières de l'Ouest de Irak, lui assurant de substantielles rentrées financières. *Daesh* s'est illustré par des actes particulièrement barbares de décapitation de journalistes américains et anglais, diffusés par l'intermédiaire des réseaux sociaux. On le soupçonne de nettoyages ethniques et de crimes de guerre sur les zones qu'il contrôle.

### Daesh, nouveau Califat

Sa puissance militaire s'expliquerait par la déroute de l'armée irakienne et l'armement laissé dans les casernes. Mais leur nouvelle rente pétrolière leur promet un renouvellement aisé de leur puissance de feu. Dans la partie syrienne, Daesh exige que les mouvements djihadistes qui avaient pris les armes contre Bachar el-Assad lui fassent allégeance. Dans la partie irakienne, elle essaye de s'appuyer sur les tribus sunnites en rupture avec le gouvernement irakien à majorité chiite. En juin 2014, Abou Bakr al-Baghdadi, s'est proclamé calife de l'Etat islamique en Irak et au Levant. La Califat est un peu l'équivalent de la papauté dans l'Islam. Il avait été aboli par les nationalistes turcs après la Première Guerre mondiale et la chute de l'Empire ottoman. Depuis septembre 2014, Daesh s'avance vers le Nord de la Syrie et la frontière turque, c'est-à-dire vers le Kurdistan, et assiège la ville de Kobané. Mais le Kurdistan c'est quoi ? C'est le territoire habité par le peuple kurde. Ils ont une langue et une histoire commune. Mais ce territoire est écartelé depuis 90 ans entre quatre pays : la Syrie, l'Irak, l'Iran et la Turquie.

Pour comprendre la situation tragique d'un peuple à la recherche de son indépendance depuis maintenant un siècle, il nous faut revenir au lendemain de la Première Guerre mondiale.

### Un Orient dépecé par les Alliés

Les empires centraux dont l'Empire ottoman ont perdu la guerre. Ils sont démantelés par les Alliés qui vont en profiter pour se partager le Proche Orient. Certes, la communauté internationale – entendez les vainqueurs du conflit – avait envisagé la création d'un Kurdistan

**Les deux forces principales kurdes – le PKK et le GRK de Barzani – s'opposent quasi frontalement depuis toujours. A Kobané, c'est le PKK et ses alliés qui sont à la manœuvre.**

lors du traité de Lausanne en 1923. Mais voyez-vous, la France et l'Angleterre avaient défini dès 1916 un partage précis qui passait pile à travers ce Kurdistan. Les accords Sykes-Picot, du nom des deux diplomates français et britannique, avaient scellés le destin de la région. La partie française allait devenir la Syrie et le Liban, la partie anglaise, l'Irak, la Jordanie et la Palestine. Et le Kurdistan finissait aux oubliettes... Le peuple kurde s'est retrouvé noyé aux frontières de quatre Etats différents, qui depuis l'oppriment. Après la chute de l'Empire ottoman en 1918, le gouvernement nationaliste d'Atatürk modernise et turquifie l'Anatolie. Cette entreprise se heurtera fatalement aux minorités ethniques entre autres arméniennes et kurdes. Aujourd'hui, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) est la force dominante kurde, en opposition frontale avec le

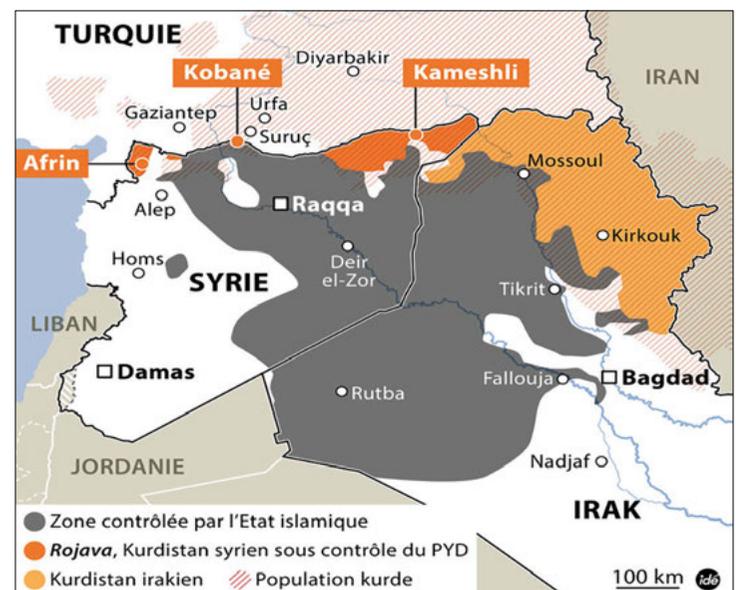
gouvernement turc néo-islamiste. En Syrie, le nationalisme arabe, par l'intermédiaire du parti Baas – laïc et socialiste – dégénère vers une confiscation autocratique du pouvoir par la famille el-Assad. Les Kurdes sont représentés par une annexe du PKK et avaient réussi à rester à l'écart de la guerre civile qui ravage le pays depuis maintenant trois ans. En Irak, le même parti Baas avait dégénéré de la même manière entre les mains de la famille Hussein. Suite à la chute de Saddam Hussein, le gouvernement régional du Kurdistan (GRK) est reconnu par le nouveau pouvoir. Le GRK, dirigé par Massoud Barzani, bénéficie d'une quasi-indépendance, d'une reconnaissance internationale et de ressources pétrolières confortables.

### Une pelote de contradictions

Les deux forces principales kurdes – le PKK et le GRK de Barzani – s'opposent quasi frontalement depuis toujours. A Kobané, c'est le PKK et ses alliés qui sont à la manœuvre. Mais très récemment, des combattants kurdes – les *peshmergas* – du GRK ont été envoyés en renfort avec

la bénédiction des Etats-Unis et de l'Otan. Enfin, l'Arabie saoudite et le Qatar, qui finançaient les organisations djihadistes en lutte contre le pouvoir syrien, viennent de changer de cheval en rejoignant la coalition étasunienne. Mais pour compliquer un peu plus la situation, *Daesh* a recruté un nombre non négligeable de Kurdes – sunnites – pour combattre le régime syrien – alaouite donc un peu chiite – mais aussi contre le PKK. Ajoutons que certains groupes islamistes prêtent main forte au PKK contre *Daesh*, et que la Turquie compte profiter de *Daesh* pour se débarrasser du PKK. On le voit bien, le Proche Orient est une pelote de contradictions dont les minorités font évidemment les frais. La région voit se superposer, dans les larmes et le sang, la guerre civile syrienne, les conséquences du conflit irakien et la situation délicate du Liban écartelée entre 17 communautés et le « grand frère syrien », Israël et les milices chiites... Vers l'Orient compliqué, évitons les idées simples qui sont toujours simplistes. ●

Claude KOWAL (SNU - Secteur Retraité-es)



## Pénurie d'ophtalmologues : les proctologues sont à la peine !

Les porteurs de lunettes et autres déficients visuels le savent : obtenir un rendez-vous avec un ophtalmologue relève du miracle. Il m'a fallu patienter quatre mois pour bénéficier d'un examen après avoir passé une douzaine de coups de fil. La plupart des praticiens ne décrochent même plus, laissant le soin à leur répondeur téléphonique de vous informer que leur carnet de rendez-vous est plein et que vous pouvez aller voir ailleurs s'ils y sont.

Mais j'ai enfin pu bénéficier d'une consultation auprès du précieux spécialiste et, ce faisant, de nouveaux carreaux. Hier, en dégustant mon petit déjeuner, je parcourais distraitement le journal et je découvre, grâce à ma vue flambant neuve, les nouveaux impôts dont je vais faire profiter la République et les largesses fiscales dont les riches bénéficient déjà depuis longtemps, ainsi que le pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'économies opérées par ponctions successives sur mon compte en banque.

... Les magouilles, les promesses non tenues, les escroqueries de nos politiciens créent une sorte de brouillard...

Mon fondement subissant aussitôt des démanagements, je décide de consulter un proctologue. Je décroche mon téléphone, plein de courage et de patience, m'attendant au même parcours du combattant qu'avec les ophtalmologues. À ma surprise, je suis reçu dès le lendemain, sans avoir à attendre des plombes, dans une salle d'attente aussi vide que le compte en banque d'un sans-papier embauché au noir dans le bâtiment.

Après l'examen qui révèle une hernie fiscale, le praticien prescrit l'application d'une pommade médicinale trois fois par jour.

Pendant qu'il rédige l'ordonnance, je lui demande ce qu'il pense de cette situation contrastée entre les deux professions médicales, d'un côté, la pénurie et de l'autre, l'abondance.

... dès qu'ils réussissent à s'offrir des verres correcteurs, le brouillard disparaît. Ils découvrent le sort qui leur est réservé.

— « C'est normal. La pénurie d'ophtalmologues favorise l'aveuglement. Les magouilles, les promesses non tenues, les escroqueries de nos politiciens créent une sorte de brouillard et les gens finissent par ne plus rien voir. Les patients ne ressentent plus aucune douleur et désertent nos cabinets, ce qui explique que j'ai pu vous recevoir de suite. En revanche, dès qu'ils réussissent à s'offrir des verres correcteurs, le brouillard disparaît. Ils découvrent le sort qui leur est réservé. Résultat : ils ont de plus en plus mal au fondement et viennent à nouveau dans nos salles d'attente. Nous leur offrons un soulagement immédiat, contrairement à nos collègues ophtalmologues. Vous avez vu le prix des lunettes ? Nous, avec un peu de talc et deux thunes de pommade, on vous soulage illico.

Avec vos lunettes neuves qui vous ont coûté une fortune, vous avez acquis une grave clairvoyance qui a déclenché immédiatement une hernie fiscale. Nous proctologues le savons bien, par les temps qui courent, la lucidité est une maladie invalidante. Revenez me voir la semaine prochaine. Ça fait 150 euros. Ne me remerciez pas...

— Hein ? 150 euros pour dix minutes d'examen ? J'ai de nouveau très mal ! — Que voulez-vous, il me faut bien vivre, mon conseiller en optimisation fiscale me coûte une fortune... » ●

Guy Yotine

## ● à lire, voir, entendre

### Sortie DVD : Deux jours, une nuit

### Les Dardenne persistent et signent. La fin de la solidarité ?

Pour les familiers des frères Dardenne, pas de dépaysement, on retrouve là leur petit monde : environs de Liège, milieux populaires et classes moyennes, regard sur le travail et le monde de l'entreprise. Dans *Deux jours, une nuit*, Sandra revient de maladie. Le directeur de son entreprise a proposé aux autres salarié-es de la réintégrer ou de continuer à faire son travail en se partageant une prime. Sandra doit convaincre ses collègues de lui laisser son emploi. Elle a 48 heures pour mener une lutte intense, jusqu'au moment redouté du vote. Ce qui pouvait laisser craindre un film répétitif devient une passionnante course contre la montre, chaque nouvelle rencontre apportant son lot d'émotions permettant à l'héroïne d'évoluer et de se reconstruire. On se prend au jeu. Porté par Marion Cotillard, on vit avec le personnage de Sandra, on participe intensément à toutes ses rencontres, avec ce qu'elles apportent d'espoir ou de désillusion, on a peur...

Comme toujours chez les Dardenne, les personnages sont totalement humains, merveilleusement humains, avec leurs doutes, leurs faiblesses, leurs hésitations. On vibre avec eux, on les aime, on les déteste, on les comprend... Il n'y a pas de vrais méchants chez eux, juste des hommes et des femmes qui subissent la vie, la société, le monde du travail, et qui parfois sont amenés à faire des choses pas très propres. C'est dur parfois, c'est beau, c'est du grand cinéma.

Au-delà du cinéma, cette œuvre illustre une évolution des sociétés occidentales. A travers

ce film, les frères Dardenne saisissent sur le vif les difficultés de la situation économique actuelle, la perte des valeurs de solidarité, dont on peut se demander jusqu'où elle ira, la complexité des choix entre enjeux personnels et solidarité collective dans le contexte prégnant du capitalisme.

L'intrigue est basée sur une histoire authentique, Mais ce dilemme entre le licenciement ou le maintien d'un collègue à son poste n'aurait sans doute pas donné lieu à de telles réactions il y a 20 ou 30 ans. On imagine difficilement un collectif ouvrier des années 1970 lâcher un des siens pour une prime, même si chacun aurait bien eu besoin de cette prime. Ce lent effacement de la solidarité accompagne la disparition de la conscience, l'effritement des collectifs de travail, l'individualisation... En attendant, profitant de la sortie du DVD, n'hésitez pas à (re) voir *Deux jours, une nuit* et ce constat féroce des frères Dardenne sur le monde du travail actuel. ●

Michel RAMILLON  
(SNU Bourgogne)



## ● Comités d'établissement

# De nouvelles obligations légales

**Les Comités d'entreprise sont soumis depuis mars 2014 à de nouvelles obligations comptables. Expertise comptable, règlement intérieur, commission des marchés, notre partenaire SECAFI revient sur ces nouvelles obligations et leurs implications.**

Le législateur vient d'instaurer, via la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le recours à un expert-comptable externe pour la présentation des comptes des Comités d'entreprise (CE) selon des modalités définies par l'Autorité des normes comptables (ANC), obligation qui n'existe pour aucune autre entreprise. Sur un sujet qui faisait l'objet de plusieurs propositions de loi depuis 2012 et d'un groupe de travail paritaire au niveau de la Direction générale du travail, le gouvernement a choisi d'engager une procédure accélérée. Bien que les décrets d'application ne soient pas encore publiés, le montant de 153 000 euros de ressources est pressenti par les observateurs comme le seuil au-delà duquel le CE serait tenu à cette obligation.

### Recours à un expert comptable externe

En-dessous de ce seuil de ressources, sous réserve qu'il soit confirmé, les CE ne seraient tenus qu'à l'application d'une comptabilité simplifiée... mais plus contraignante que ce que pratiquent nombre d'entre eux actuellement, à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015.

Au-delà du seuil, les « moyens CE » auront l'obligation de recourir à un expert-comptable et les « grands CE » de faire en plus certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes, pour l'exercice ouvert à partir du 1er janvier 2016. Les deux missions sont bien entendu à la charge du CE.

La démarcation entre moyen et grand CE se fera grâce à des critères qui restent à préciser dans les décrets d'application, même si des hypothèses de travail existent depuis longtemps. Ainsi, le projet de loi stipulait : un critère de ressources de plus de 3,1 milliards d'euros, un critère de patrimoine avec un total du bilan supérieur à 1,55 milliard d'euros, et un critère de nombre de salariés employés par le CE de plus de 50 personnes en ETP.

Les CE validant deux de ces trois critères seront alors considérés comme étant des « grands CE ». Dans certains cas, le critère de total de bilan sera vite atteint : certains CE disposent d'excédents de trésorerie et de patrimoine immobilier ou de participations dans des villages de vacances qui ne sont pas toujours évalués à leur valeur actuelle.

### Obligation d'un règlement intérieur

La loi prévoit d'autres mesures liées à cette nouvelle disposition. Le règlement intérieur, tenu de préciser les modalités d'arrêt et d'approbation des comptes, devient obligatoire, de même que la nomination d'un trésorier, à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015. Le rapport de gestion devient un « rapport d'activité et de gestion » et il doit être, de même que les comptes, porté à la connaissance des salarié-es par tout moyen disponible. Enfin, les « grands CE » seront obligés de mettre en place, à partir de 2016,

une commission des marchés et de consolider leurs comptes dans le cas où ils contrôlent des entités pour la gestion des activités sociales et culturelles (associations, SCI, etc.).

### Mise en place d'une commission des marchés

« Ce sont des bouleversements à venir pour de nombreux CE qu'il est important d'accompagner au mieux » précise Guillaume Martin du cabinet Sémaphores Expertise, spécialisé dans l'aide à la gestion des CE. Certains CE sont déjà dans l'anticipation et font, pour les plus importants, des audits à blanc en vue de recommandations sur les procédures, les outils et l'organisation interne. De septembre à décembre, Sémaphores Expertise a déployé sur tout le territoire une cinquantaine de journées d'information gratuites pour présenter les nouvelles obligations légales et permettre aux élu-es d'avoir les premiers éléments de réponses aux questions qu'ils se posent. ●

Marc GUILLIER (APEX-SECAFI)



(1) voir site semaphores.fr

PARIS ▶ LYON ▶ MARSEILLE ▶ IVRY-SUR-SEINE ▶ LILLE ▶ METZ ▶ MONTPELLIER ▶ NANTES ▶ ROUEN ▶ TOULOUSE



# SEMAPHORES

Groupe ALPHA

## L'ASSISTANCE À LA GESTION DES CE ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- ▶ EXPERTISE COMPTABLE
- ▶ AUDIT / COMMISSARIAT AUX COMPTES
- ▶ ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- ▶ SÉCURISATION JURIDIQUE
- ▶ ASSISTANCE À LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES
- ▶ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'AIDE À LA DÉCISION  
AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT SOCIAL

CONTACT : 01 43 90 53 00 - [www.semaphores.fr](http://www.semaphores.fr)

## ● La fabrique des imposteurs

# Une société malade de la norme

Dans son ouvrage *La fabrique des imposteurs*, Roland Gori décortique les mécanismes d'une société pathologique et propose de résister à la destruction volontaire et systématique du lien social.

« **C**'est un malheur du temps que les fous guident les aveugles ». L'adage n'est pas nouveau, puisqu'il est shakespearien, mais n'a jamais semblé autant d'actualité, tant notre époque sombre chaque jour un peu plus dans un chaos dont la nature hétéroclite relève d'un inventaire à la Prévert. Et ce constat n'est pas une vue de l'esprit, une représentation infondée, qui ferait des gens qui dénoncent cette époque déboussolée des êtres aigris par la rancœur ou l'insatisfaction sociale, comme le leur reprochent avec malice les idéologues du libéralisme, adorateurs du monde chaotique en question.

### Le règne de l'évaluation

Il ne s'agit pas non plus d'un point de vue syndical issu d'esprits obtus, enfermés dans le passé « des acquis obsolètes » qui tirent leur origine du Conseil national de la Résistance et qui empêchent la croissance tout en freinant les velléités patronales d'embaucher des chômeurs, comme aiment à le répéter le Medef et la CGPME. Il s'agit d'une réalité et c'est cette réalité que Roland Gori décrit dans *La fabrique des imposteurs*<sup>1</sup>, ouvrage dans lequel il démontre que c'est le modèle même de nos sociétés, modèle de la norme, règne de la quantité et de l'évaluation, modèle de l'immédiat et de la rentabilité fictive, qui favorise le chaos et l'instauration de l'imposture en lieu et place de la vérité et de l'humanité. Professeur de psychopathologie clinique à Aix-Marseille, Roland Gori aborde son sujet à partir de sa spécialité mais également à partir de la philosophie et de la sociologie, en brillant connaisseur qu'il est de Foucault, de Bourdieu, de Robert Castel ou de Jean-François Lyotard. Que l'on se rassure, *La fabrique des imposteurs* n'est pas un ouvrage abscons qui décourage, il s'agit au contraire d'un propos lumineux qui décortique les mécanismes politiques,

économiques et sociaux qui permettent aux imposteurs de « faire prévaloir la forme sur le fond, valoriser les moyens plutôt que les fins, de préférer l'audience au mérite et à la probité ».

Puisqu'il n'y a pas d'imposture sans public, Roland Gori consacre également son analyse à expliquer la formation de la servitude volontaire, pourquoi « là où l'humanité se soumettait à l'autorité du monarque ou du prêtre, elle se soumet aujourd'hui à celle des "experts" et de leur commanditaires » et comment « l'homme normalisé de la modernité a abdiqué l'usage de sa raison, le courage de son jugement, la fragile volonté de son autonomie que les Lumières lui avaient concédés ». Personnalité à l'initiative de l'Appel des appels<sup>2</sup>, dont l'objet est de « remettre l'humain au cœur de la société » et de « résister à la destruction volontaire et systématique de tout ce qui tisse le lien social », Roland Gori propose aussi des solutions à partir de son expérience clinique et psychanalytique mais également à partir de la culture, de l'éducation, de la fédération des résistances, du temps donné au temps et à l'histoire.

### Fédérer les résistances

Car la dénonciation d'une société pathologique ne prend sens que si l'on envisage les prescriptions nécessaires à la rémission, voire à la guérison. Dépasser « l'annihilation du droit de rêver », passer de la sidération à la « désidération » telles sont quelques-unes des voies à entreprendre pour s'approcher des citadelles à conquérir. Si elles sont difficiles à mener, ces luttes ne sont pas vaines. Elles peuvent être menées, entre autres, par le mouvement syndical, en partant d'un postulat : même si les fous guident les aveugles, il appartient à ceux qui voient encore de garder les yeux ouverts pour empêcher les imposteurs de nuire.

Franck MESSIDOR (SNU Basse-Normandie)



(1) vs, les liens qui libèrent, 2013 - (2) www.appeldesappels.org

**Le site internet du SNU Pôle emploi se renouvelle et change d'adresse**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.snufifsu.fr/pole-emploi](http://www.snufifsu.fr/pole-emploi)



Association des Anciens de l'Emploi

**Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste**

Pour les ex-salariés de :

- Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA

Pour les salarié-es et ex-salarié-es de :

- Missions Locales/PAIO

**SOLIDARITÉ**

- Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi
- 9 tranches de cotisations suivant les revenus

**Vous terminez un contrat dans un des services cités ci-dessus**

• Fin de CDD, CUI... • Retraite • Demission...

**Vous êtes salarié-e de mission locale / PAIO**

**AMAE**

10 rue de Gerofosse 91150 Etampes

☎ 06.52.08.29.57

amae.mutuelle@gmail.com

<http://amaemut2m.free.fr>

**CONTACTEZ NOUS**